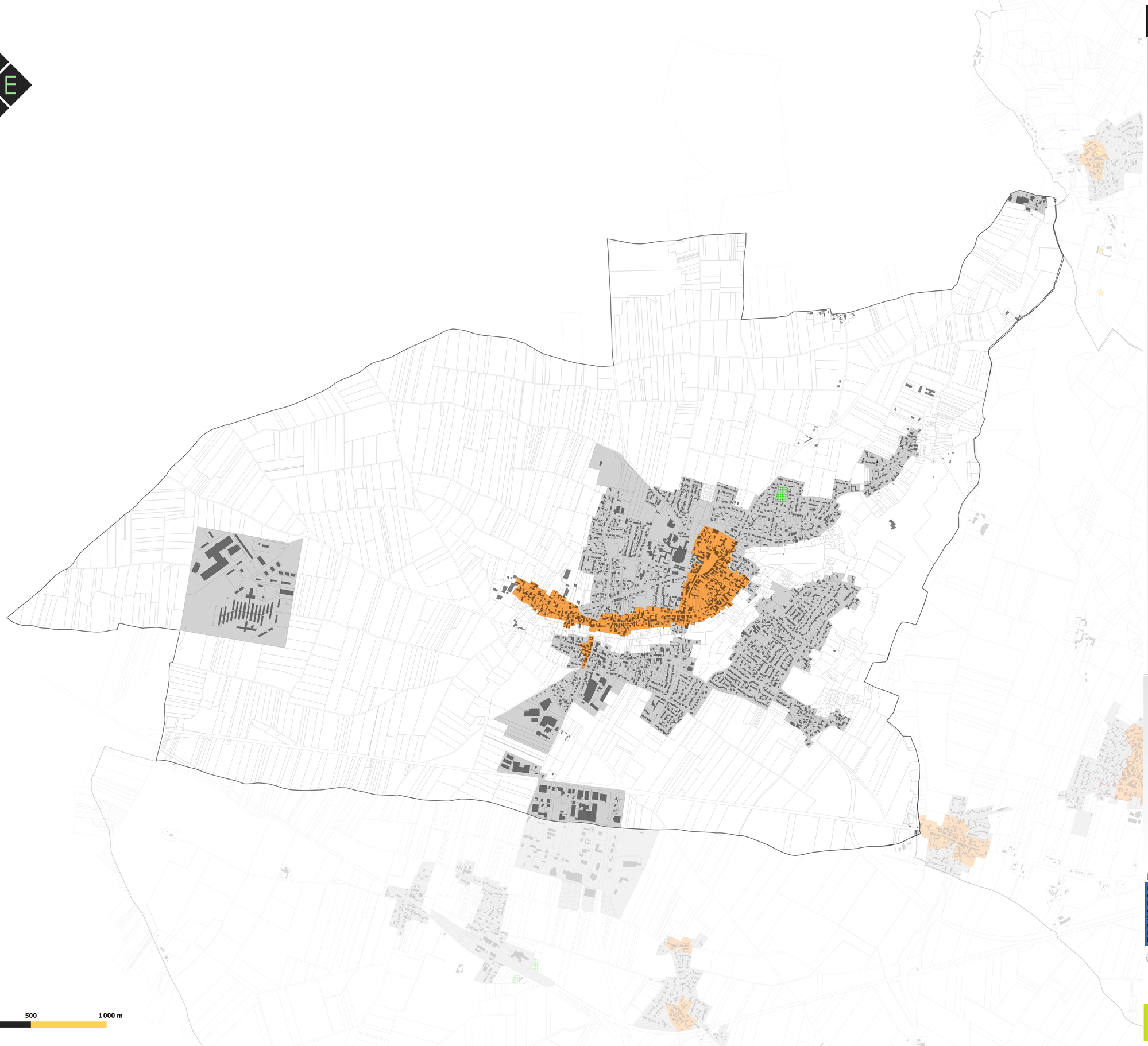

LÉGENDE

PROTECTION DU PATRIMOINE

Degré 1

Périmètre de la ZPPAUP de Surgères approuvée le 20 décembre 2007 en cours de transformation en SPR

Degré 2

Périmètre des centre-ville, centre-bourg ou hameau ancien

Degré 3

Périmètre d'extension urbaine au centre-ville, centre-bourg ou hameau

Protection du patrimoine historique et bâti

Bâtiment protégé au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme

Protection du patrimoine végétal

Périmètre des éléments végétaux protégés au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme

ELEMENTS DE CONTEXTE :

Périmètres délimités des abords des monuments historiques

Immeuble classé au titre des monuments historiques

Immeuble inscrit au titre des monuments historiques

Site classé au titre de l'article L.341-1 et L.341-2 du code de l'environnement

ELEMENTS DE CONTEXTE :

Bâti

Parcelles

Limites communales

Département de la Charente-Maritime (17) | Communauté de Communes Aunis Sud

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

Aunis Sud
Ma Communauté de Communes

4.2 Règlement graphique
4.2.7 Patrimoine

Approbation en conseil communautaire le 11/02/2020
Modification simplifiée n°1 approuvée le 31/01/2023
Modification simplifiée n°2 approuvée le 21/11/2023
Modification de droit commun n°1 approuvée le 19/12/2023

Echelle : 1:8212 ème

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Aunis Sud
Mission : Modification de droit commun n°1
Sources : Cadastre DGFIP 2023, Citadia Conseil
Réalisation : Citadia Conseil le 30/11/23

Citadia Conseil
12 Rue Edouard Branly
82000 MONTAUBAN

→ AIGREFEUILLE-D AUNIS

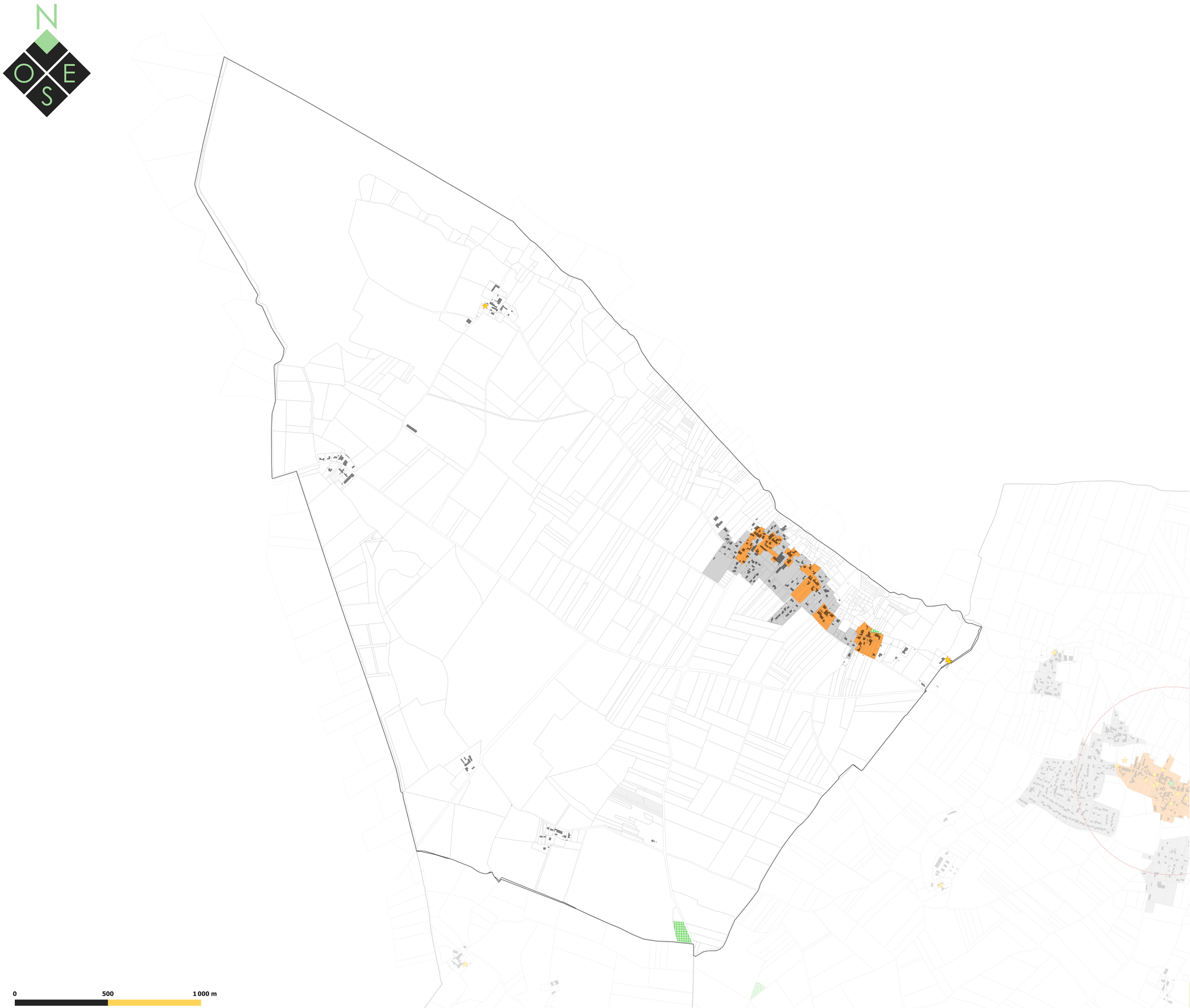

LÉGENDE

PROTECTION DU PATRIMOINE

Degré 1

Périmètre de la ZPPAUP de Surgères approuvée le 20 décembre 2007 en cours de transformation en SPR

Degré 2

Périmètre des centre-ville, centre-bourg ou hameau ancien

Degré 3

Périmètre d'extension urbaine au centre-ville, centre-bourg ou hameau

Protection du patrimoine historique et bâti

Bâtiment protégé au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme

Protection du patrimoine végétal

Périmètre des éléments végétaux protégés au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme

ELEMENTS DE CONTEXTE :

Périmètres délimités des abords des monuments historiques

Immeuble classé au titre des monuments historiques

Immeuble inscrit au titre des monuments historiques

Site classé au titre de l'article L.341-1 et L.341-2 du code de l'environnement

ELEMENTS DE CONTEXTE :

Bâti

Parcelles

Limites communales

Département de la Charente-Maritime (17) | Communauté de Communes Aunis Sud

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

Aunis Sud
Ma Communauté de Communes

4.2 Règlement graphique
4.2.7 Patrimoine

Approbation en conseil communautaire le 11/02/2020
Modification simplifiée n°1 approuvée le 31/01/2023
Modification simplifiée n°2 approuvée le 21/11/2023
Modification de droit commun n°1 approuvée le 19/12/2023

Echelle : 1:6599 ème

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Aunis Sud
Mission : Modification de droit commun n°1
Sources : Cadastre DGFIP 2023, Citadia Conseil
Réalisation : Citadia Conseil le 30/11/23

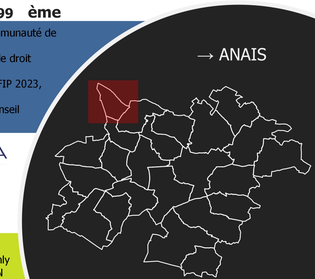

Citadia Conseil
12 Rue Edouard Branly
82000 MONTAUBAN

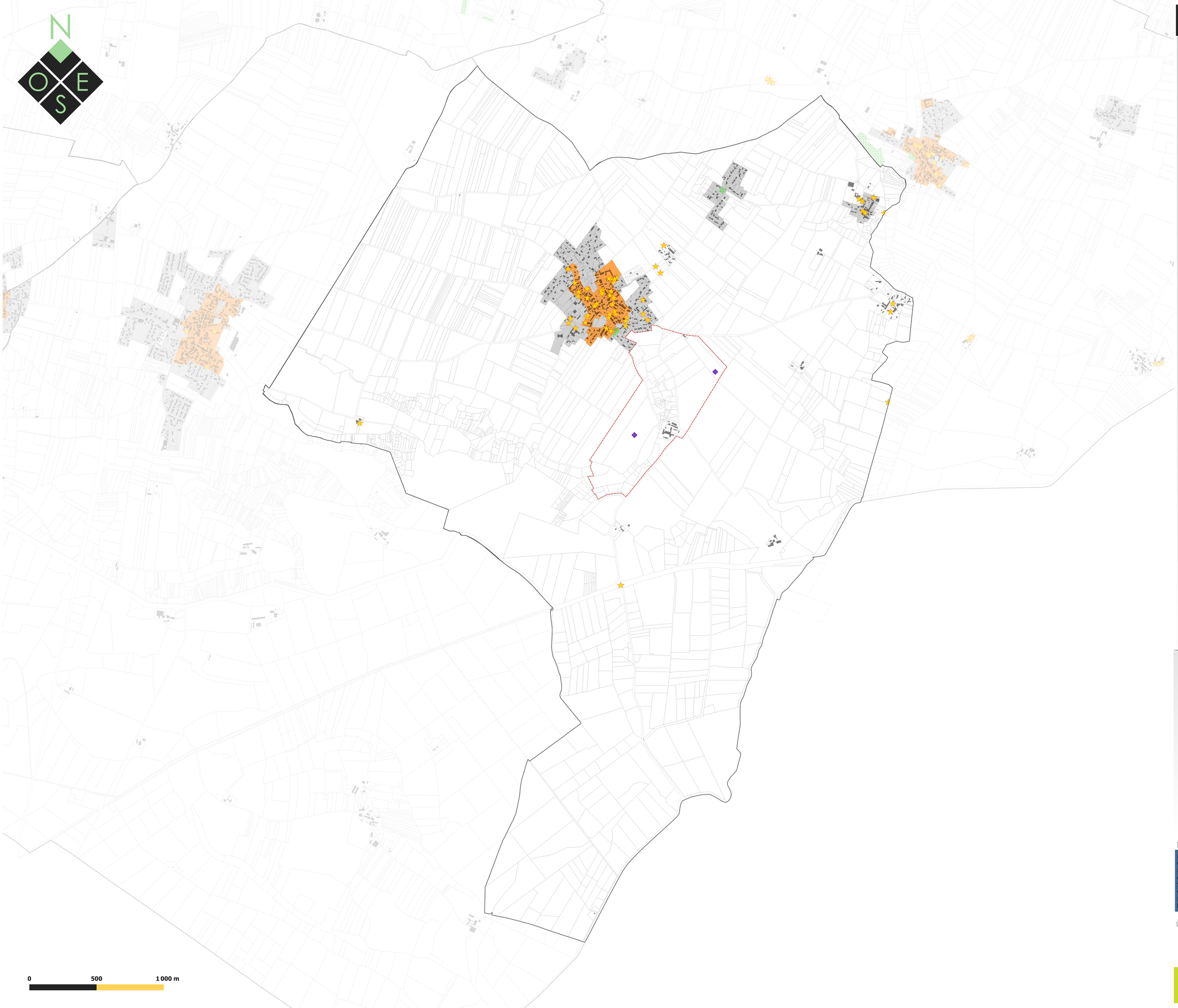

LÉGENDE

PROTECTION DU PATRIMOINE

Degré 1

Périmètre de la ZPPAUP de Surgères approuvée le 20 décembre 2007 en cours de transformation en SPR

Degré 2

Périmètre des centre-ville, centre-bourg ou hameau ancien

Degré 3

Périmètre d'extension urbaine au centre-ville, centre-bourg ou hameau

Protection du patrimoine historique et bâti

Bâtiment protégé au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme

Protection du patrimoine végétal

Périmètre des éléments végétaux protégés au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme

ELEMENTS DE CONTEXTE :

Périmètres délimités des abords des monuments historiques

Immeuble classé au titre des monuments historiques

Immeuble inscrit au titre des monuments historiques

Site classé au titre de l'article L.341-1 et L.341-2 du code de l'environnement

ELEMENTS DE CONTEXTE :

Bâti

Parcelles

Limites communales

Département de la Charente-Maritime (17) | Communauté de Communes Aunis Sud

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

Aunis Sud
Ma Communauté de Communes

4.2 Règlement graphique
4.2.7 Patrimoine

Approbation en conseil communautaire le 11/02/2020
Modification simplifiée n°1 approuvée le 31/01/2023
Modification simplifiée n°2 approuvée le 21/11/2023
Modification de droit commun n°1 approuvée le 19/12/2023

Echelle : 1:8905 ème

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Aunis Sud
Mission : Modification de droit commun n°1
Sources : Cadastre DGFIP 2023, Citadia Conseil
Réalisation : Citadia Conseil le 30/11/23

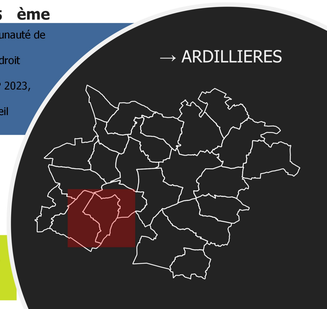

Citadia Conseil
12 Rue Edouard Branly
82000 MONTAUBAN



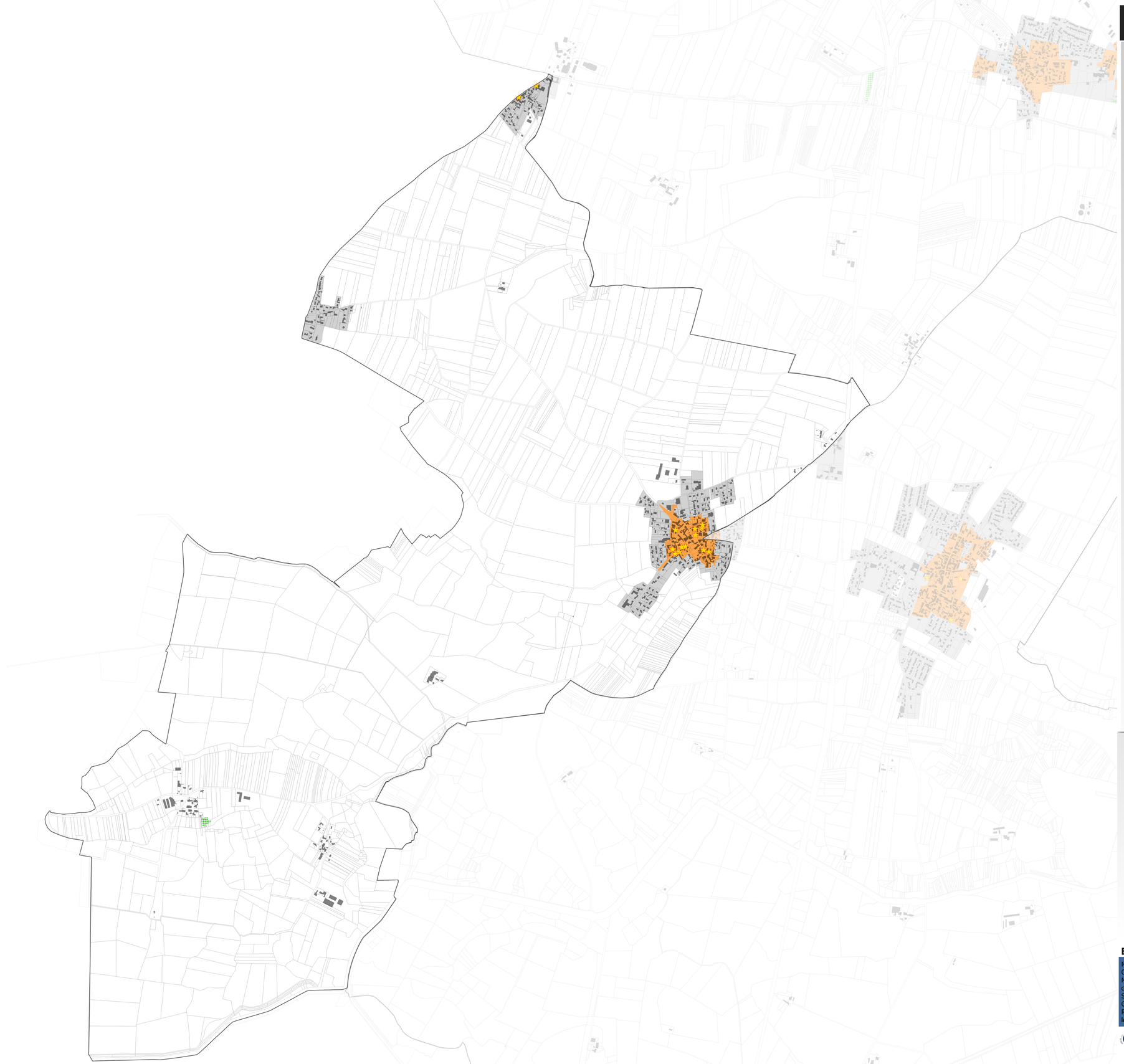

0 500 1 000 m

LÉGENDE

PROTECTION DU PATRIMOINE

Degré 1

Périmètre de la ZPPAUP de Surgères approuvée le 20 décembre 2007 en cours de transformation en SPR

Degré 2

Périmètre des centre-ville, centre-bourg ou hameau ancien

Degré 3

Périmètre d'extension urbaine au centre-ville, centre-bourg ou hameau

Protection du patrimoine historique et bâti

Bâtiment protégé au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme

Protection du patrimoine végétal

Périmètre des éléments végétaux protégés au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme

ELEMENTS DE CONTEXTE :

Périmètres délimités des abords des monuments historiques

Immeuble classé au titre des monuments historiques

Immeuble inscrit au titre des monuments historiques

Site classé au titre de l'article L.341-1 et L.341-2 du code de l'environnement

ELEMENTS DE CONTEXTE :

Bâti

Parcelles

Limites communales

Département de la Charente-Maritime (17) | Communauté de Communes Aunis Sud

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

Aunis Sud
Ma Communauté de Communes

4.2 Règlement graphique
4.2.7 Patrimoine

Approbation en conseil communautaire le 11/02/2020
Modification simplifiée n°1 approuvée le 31/01/2023
Modification simplifiée n°2 approuvée le 21/11/2023
Modification de droit commun n°1 approuvée le 19/12/2023

Echelle : 1:8532 ème

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Aunis Sud
Mission : Modification de droit commun n°1
Sources : Cadastre DGFIP 2023, Citadia Conseil
Réalisation : Citadia Conseil le 30/11/23

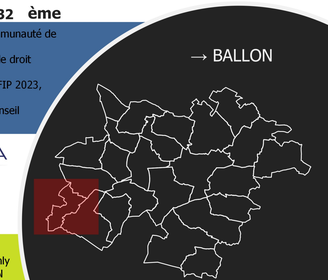

CITADIA
even CONSEIL
Citadia Conseil
12 Rue Edouard Branly
82000 MONTAUBAN

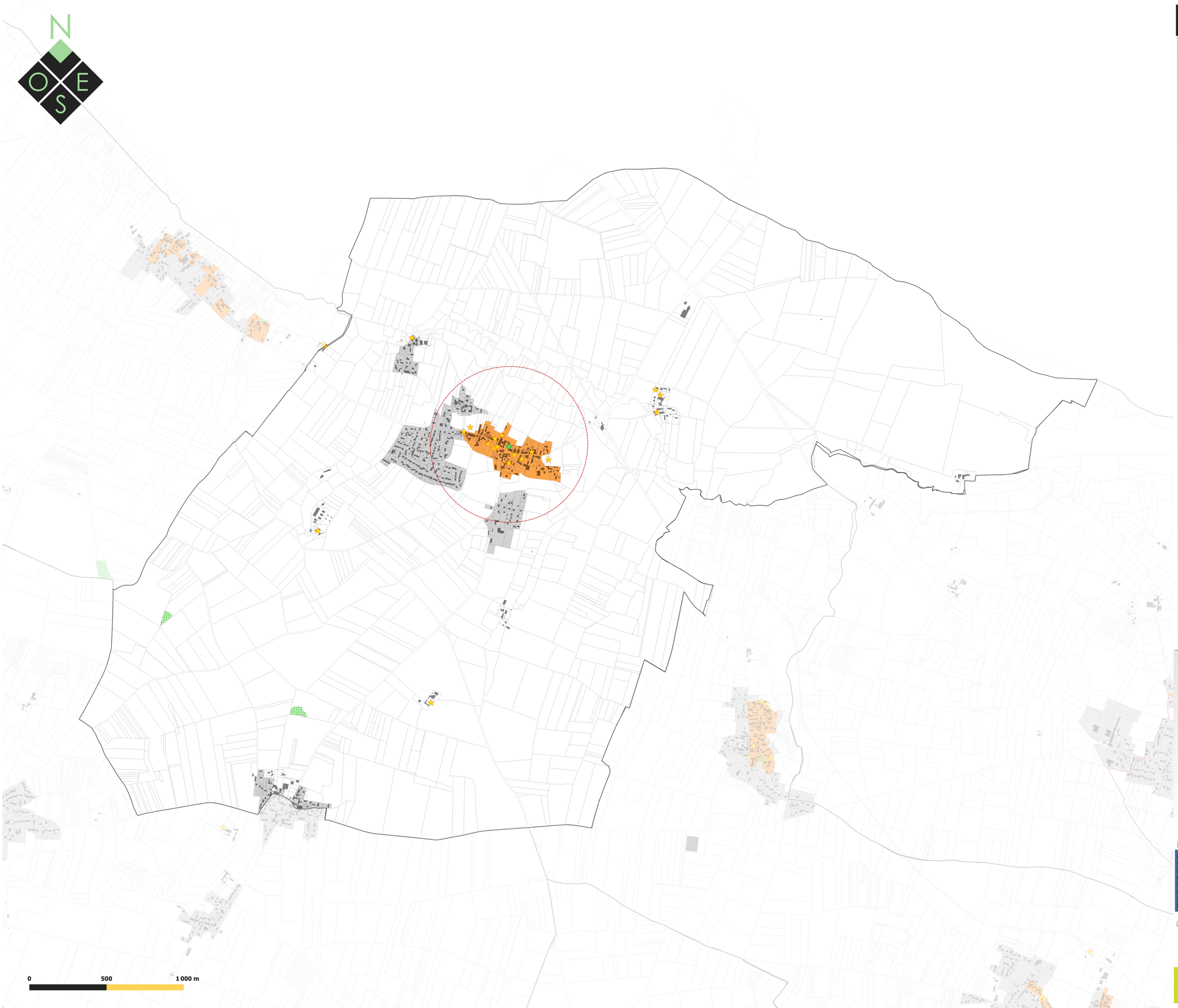

LÉGENDE

PROTECTION DU PATRIMOINE

Degré 1

Périmètre de la ZPPAUP de Surgères approuvée le 20 décembre 2007 en cours de transformation en SPR

Degré 2

Périmètre des centre-ville, centre-bourg ou hameau ancien

Degré 3

Périmètre d'extension urbaine au centre-ville, centre-bourg ou hameau

Protection du patrimoine historique et bâti

Bâtiment protégé au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme

Protection du patrimoine végétal

Périmètre des éléments végétaux protégés au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme

ELEMENTS DE CONTEXTE :

Périmètres délimités des abords des monuments historiques

Immeuble classé au titre des monuments historiques

Immeuble inscrit au titre des monuments historiques

Site classé au titre de l'article L.341-1 et L.341-2 du code de l'environnement

ELEMENTS DE CONTEXTE :

Bâti

Parcelles

Limites communales

Département de la Charente-Maritime (17) | Communauté de Communes Aunis Sud

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

Aunis Sud
Ma Communauté de Communes

4.2 Règlement graphique
4.2.7 Patrimoine

Approbation en conseil communautaire le 11/02/2020
Modification simplifiée n°1 approuvée le 31/01/2023
Modification simplifiée n°2 approuvée le 21/11/2023
Modification de droit commun n°1 approuvée le 19/12/2023

Echelle : 1:7755 ème

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Aunis Sud
Mission : Modification de droit commun n°1
Sources : Cadastre DGFIP 2023, Citadia Conseil
Réalisation : Citadia Conseil le 30/11/23

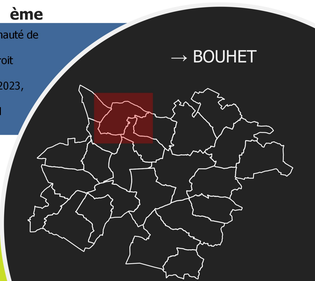

CITADIA
even CONSEIL

Citadia Conseil
12 Rue Edouard Branly
82000 MONTAUBAN

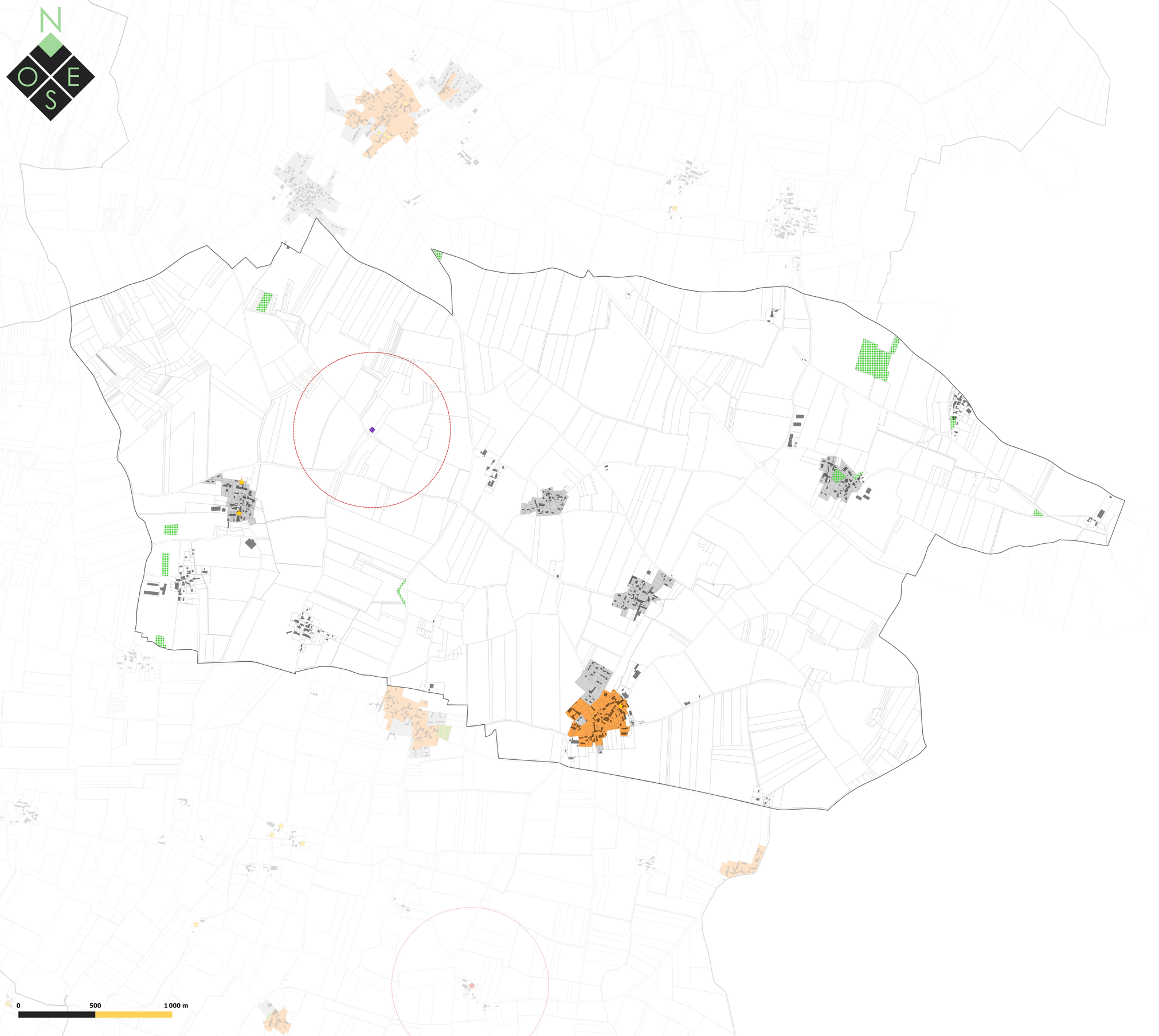

LÉGENDE

PROTECTION DU PATRIMOINE

Degré 1

Périmètre de la ZPPAUP de Surgères approuvée le 20 décembre 2007 en cours de transformation en SPR

Degré 2

Périmètre des centre-ville, centre-bourg ou hameau ancien

Degré 3

Périmètre d'extension urbaine au centre-ville, centre-bourg ou hameau

Protection du patrimoine historique et bâti

Bâtiment protégé au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme

Protection du patrimoine végétal

Périmètre des éléments végétaux protégés au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme

ELEMENTS DE CONTEXTE :

Périmètres délimités des abords des monuments historiques

Immeuble classé au titre des monuments historiques

Immeuble inscrit au titre des monuments historiques

Site classé au titre de l'article L.341-1 et L.341-2 du code de l'environnement

ELEMENTS DE CONTEXTE :

Bâti

Parcelles

Limites communales

Département de la Charente-Maritime (17) | Communauté de Communes Aunis Sud

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

Aunis Sud
Ma Communauté de Communes

4.2 Règlement graphique
4.2.7 Patrimoine

Approbation en conseil communautaire le 11/02/2020
Modification simplifiée n°1 approuvée le 31/01/2023
Modification simplifiée n°2 approuvée le 21/11/2023
Modification de droit commun n°1 approuvée le 19/12/2023

Echelle : 1:8064 ème

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Aunis Sud
Mission : Modification de droit commun n°1
Sources : Cadastre DGFIP 2023, Citadia Conseil
Réalisation : Citadia Conseil le 30/11/23

CITADIA
even CONSEIL

Citadia Conseil
12 Rue Edouard Branly
82000 MONTAUBAN

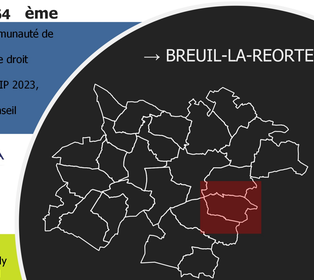

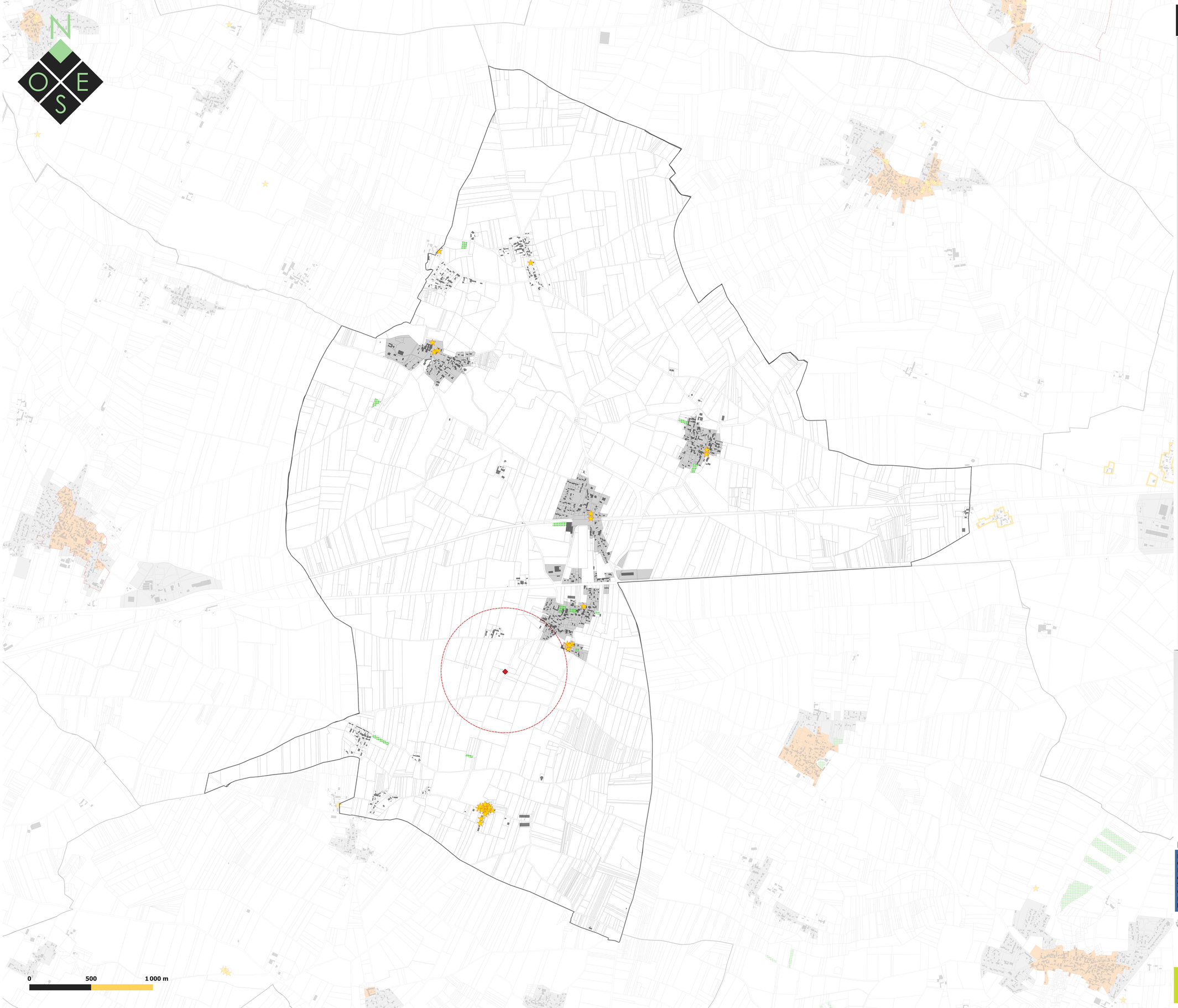

LÉGENDE

PROTECTION DU PATRIMOINE

Degré 1

Périmètre de la ZPPAUP de Surgères approuvée le 20 décembre 2007 en cours de transformation en SPR

Degré 2

Périmètre des centre-ville, centre-bourg ou hameau ancien

Degré 3

Périmètre d'extension urbaine au centre-ville, centre-bourg ou hameau

Protection du patrimoine historique et bâti

Bâtiment protégé au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme

Protection du patrimoine végétal

Périmètre des éléments végétaux protégés au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme

ELEMENTS DE CONTEXTE :

Périmètres délimités des abords des monuments historiques

Immeuble classé au titre des monuments historiques

Immeuble inscrit au titre des monuments historiques

Site classé au titre de l'article L.341-1 et L.341-2 du code de l'environnement

ELEMENTS DE CONTEXTE :

Bâti

Parcelles

Limites communales

Département de la Charente-Maritime (17) | Communauté de Communes Aunis Sud

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

Aunis Sud
Ma Communauté de Communes

4.2 Règlement graphique
4.2.7 Patrimoine

Approbation en conseil communautaire le 11/02/2020
Modification simplifiée n°1 approuvée le 31/01/2023
Modification simplifiée n°2 approuvée le 21/11/2023
Modification de droit commun n°1 approuvée le 19/12/2023

Echelle : 1:9687 ème

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Aunis Sud
Mission : Modification de droit commun n°1
Sources : Cadastre DGFIP 2023, Citadia Conseil
Réalisation : Citadia Conseil le 30/11/23

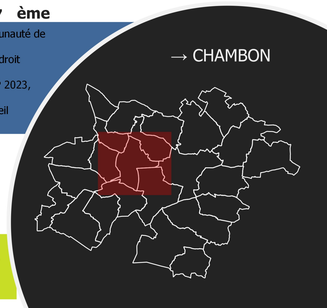

CITADIA

even CONSEIL

Citadia Conseil
12 Rue Edouard Branly
82000 MONTAUBAN

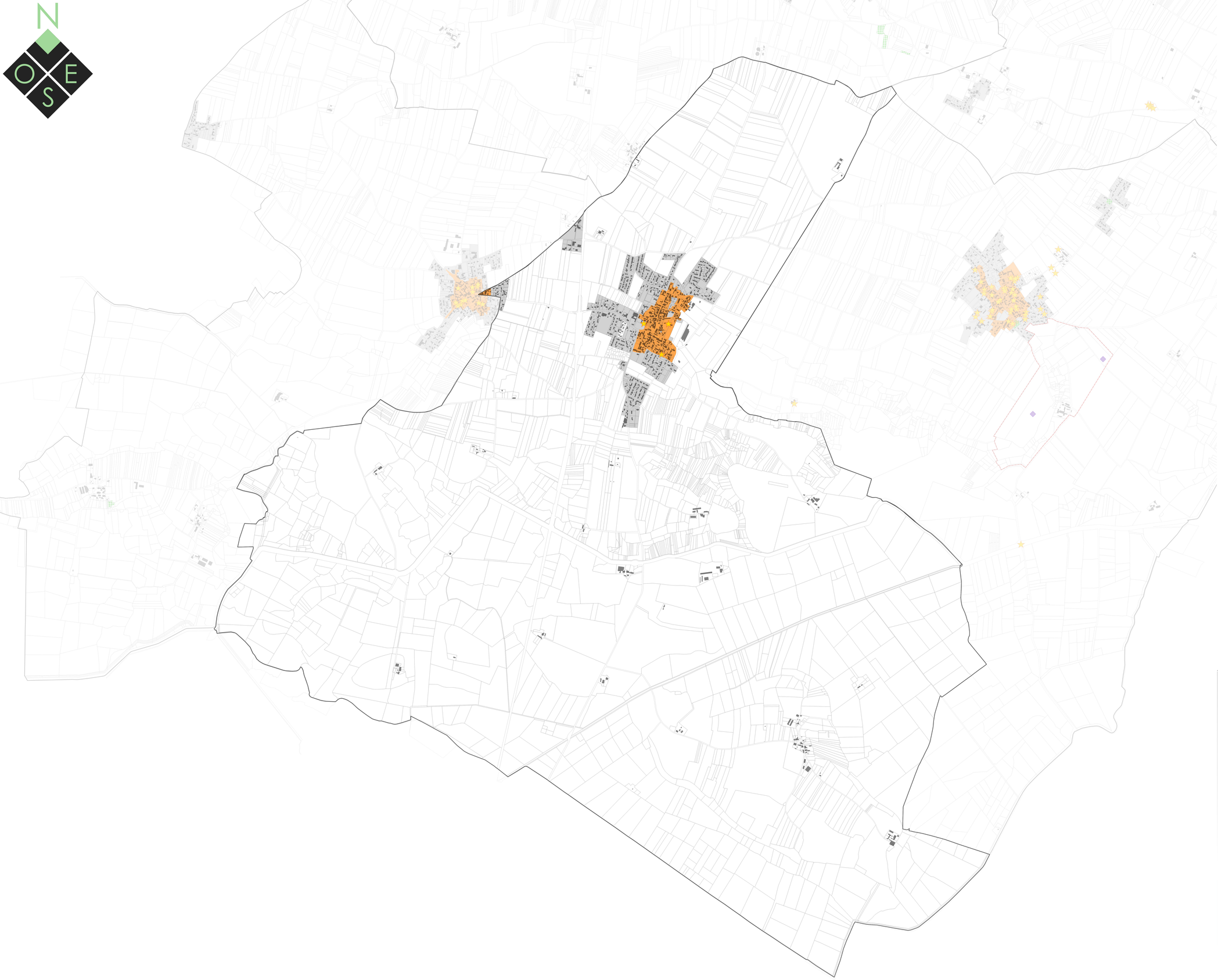

0 500 1 000 m

LÉGENDE

PROTECTION DU PATRIMOINE

Degré 1

Périmètre de la ZPPAUP de Surgères approuvée le 20 décembre 2007 en cours de transformation en SPR

Degré 2

Périmètre des centre-ville, centre-bourg ou hameau ancien

Degré 3

Périmètre d'extension urbaine au centre-ville, centre-bourg ou hameau

Protection du patrimoine historique et bâti

Bâtiment protégé au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme

Protection du patrimoine végétal

Périmètre des éléments végétaux protégés au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme

ELEMENTS DE CONTEXTE :

Périmètres délimités des abords des monuments historiques

Immeuble classé au titre des monuments historiques

Immeuble inscrit au titre des monuments historiques

Site classé au titre de l'article L.341-1 et L.341-2 du code de l'environnement

ELEMENTS DE CONTEXTE :

Bâti

Parcelles

Limites communales

Département de la Charente-Maritime (17) | Communauté de Communes Aunis Sud

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

Aunis Sud
Ma Communauté de Communes

4.2 Règlement graphique
4.2.7 Patrimoine

Approbation en conseil communautaire le 11/02/2020
Modification simplifiée n°1 approuvée le 31/01/2023
Modification simplifiée n°2 approuvée le 21/11/2023
Modification de droit commun n°1 approuvée le 19/12/2023

Echelle : 1:10769 ème

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Aunis Sud
Mission : Modification de droit commun n°1
Sources : Cadastre DGFIP 2023, Citadia Conseil
Réalisation : Citadia Conseil le 30/11/23

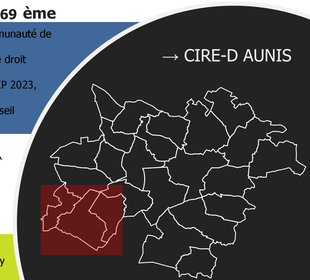

CITADIA
even CONSEIL
Citadia Conseil
12 Rue Edouard Branly
82000 MONTAUBAN

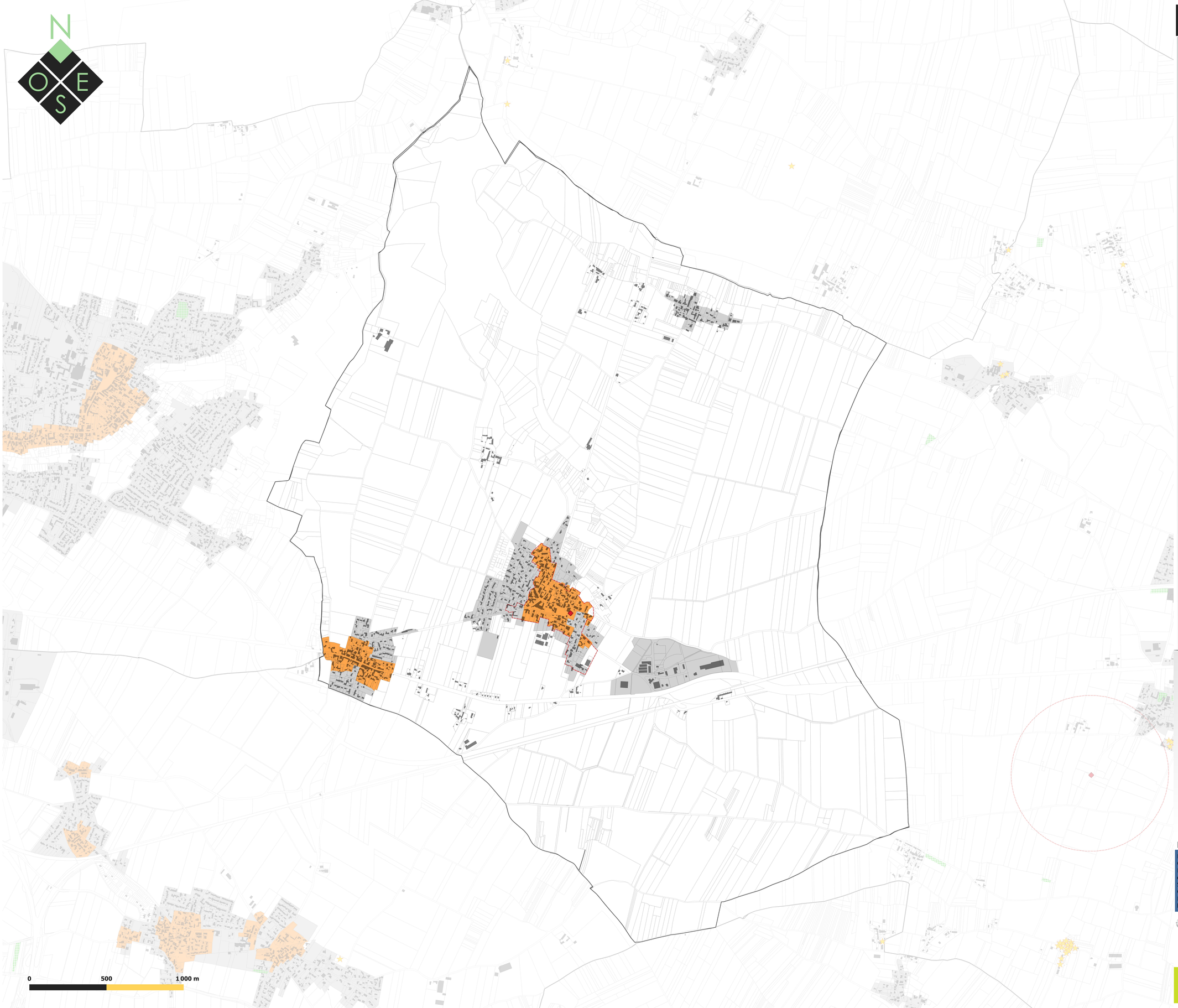

LÉGENDE

PROTECTION DU PATRIMOINE

Degré 1

Périmètre de la ZPPAUP de Surgères approuvée le 20 décembre 2007 en cours de transformation en SPR

Degré 2

Périmètre des centre-ville, centre-bourg ou hameau ancien

Degré 3

Périmètre d'extension urbaine au centre-ville, centre-bourg ou hameau

Protection du patrimoine historique et bâti

Bâtiment protégé au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme

Protection du patrimoine végétal

Périmètre des éléments végétaux protégés au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme

ELEMENTS DE CONTEXTE :

Périmètres délimités des abords des monuments historiques

Immeuble classé au titre des monuments historiques

Immeuble inscrit au titre des monuments historiques

Site classé au titre de l'article L.341-1 et L.341-2 du code de l'environnement

ELEMENTS DE CONTEXTE :

Bâti

Parcelles

Limites communales

Département de la Charente-Maritime (17) | Communauté de Communes Aunis Sud

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

Aunis Sud
Ma Communauté de Communes

4.2 Règlement graphique
4.2.7 Patrimoine

Approbation en conseil communautaire le 11/02/2020
Modification simplifiée n°1 approuvée le 31/01/2023
Modification simplifiée n°2 approuvée le 21/11/2023
Modification de droit commun n°1 approuvée le 19/12/2023

Echelle : 1:7758 ème

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Aunis Sud
Mission : Modification de droit commun n°1
Sources : Cadastre DGFIP 2023, Citadia Conseil
Réalisation : Citadia Conseil le 30/11/23

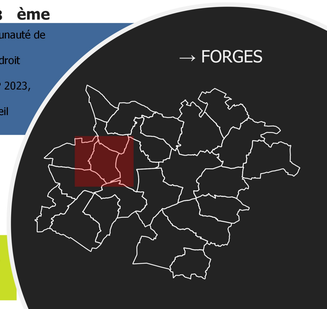

CITADIA
even CONSEIL
Citadia Conseil
12 Rue Edouard Branly
82000 MONTAUBAN

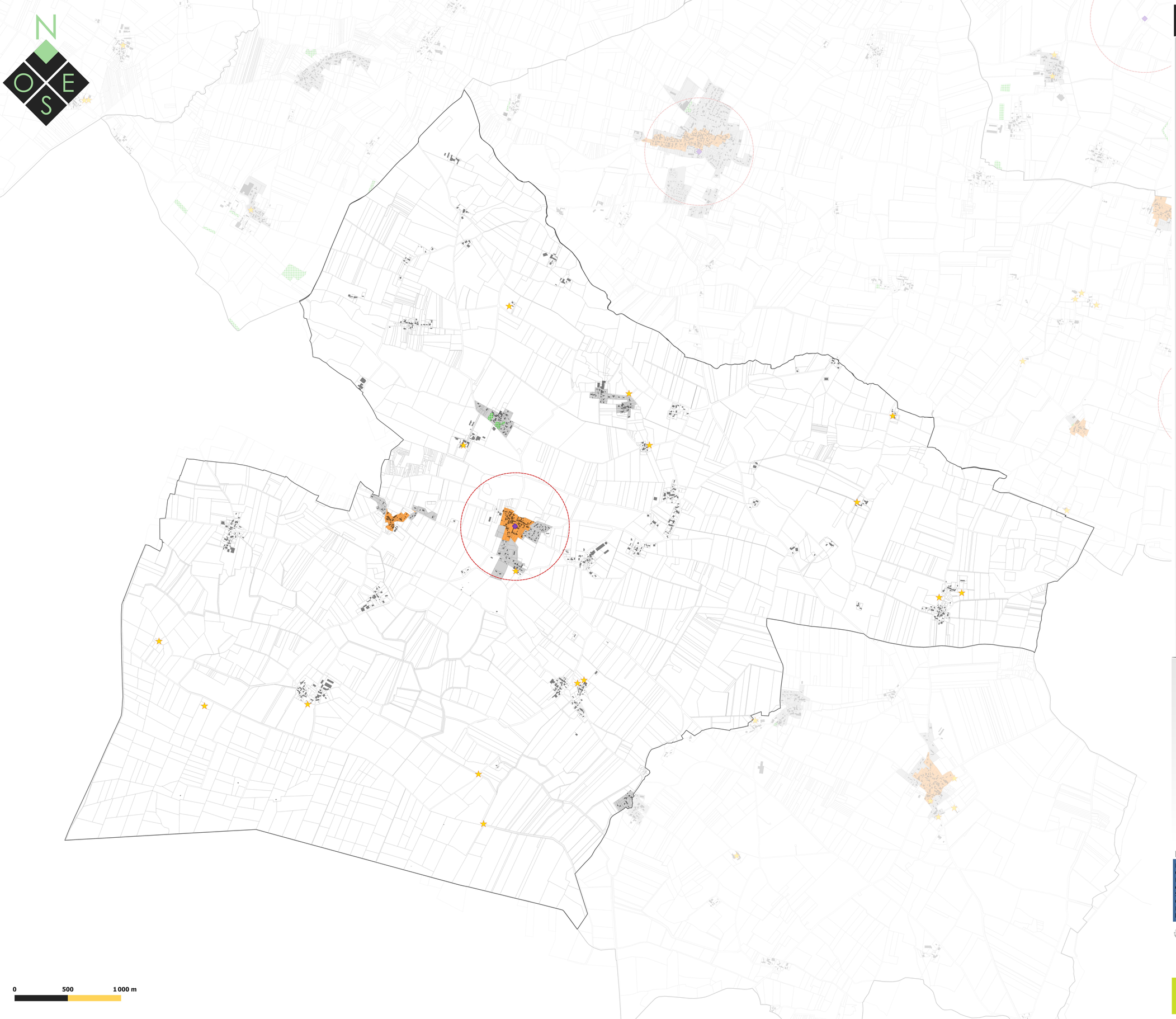

LÉGENDE

PROTECTION DU PATRIMOINE

Degré 1

Périmètre de la ZPPAUP de Surgères approuvée le 20 décembre 2007 en cours de transformation en SPR

Degré 2

Périmètre des centre-ville, centre-bourg ou hameau ancien

Degré 3

Périmètre d'extension urbaine au centre-ville, centre-bourg ou hameau

Protection du patrimoine historique et bâti

Bâtiment protégé au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme

Protection du patrimoine végétal

Périmètre des éléments végétaux protégés au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme

ELEMENTS DE CONTEXTE :

Périmètres délimités des abords des monuments historiques

Immeuble classé au titre des monuments historiques

Immeuble inscrit au titre des monuments historiques

Site classé au titre de l'article L.341-1 et L.341-2 du code de l'environnement

ELEMENTS DE CONTEXTE :

Bâti

Parcelles

Limites communales

Département de la Charente-Maritime (17) | Communauté de Communes Aunis Sud

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

Aunis Sud
Ma Communauté de Communes

4.2 Règlement graphique
4.2.7 Patrimoine

Approbation en conseil communautaire le 11/02/2020
Modification simplifiée n°1 approuvée le 31/01/2023
Modification simplifiée n°2 approuvée le 21/11/2023
Modification de droit commun n°1 approuvée le 19/12/2023

Echelle : 1:11365 ème

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Aunis Sud
Mission : Modification de droit commun n°1
Sources : Cadastre DGFIP 2023, Citadia Conseil
Réalisation : Citadia Conseil le 30/11/23

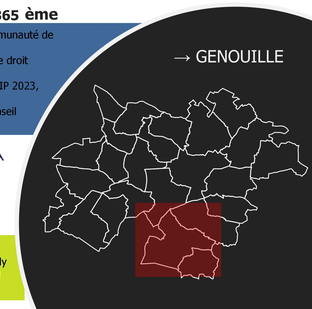

CITADIA
even CONSEIL

Citadia Conseil
12 Rue Edouard Branly
82000 MONTAUBAN

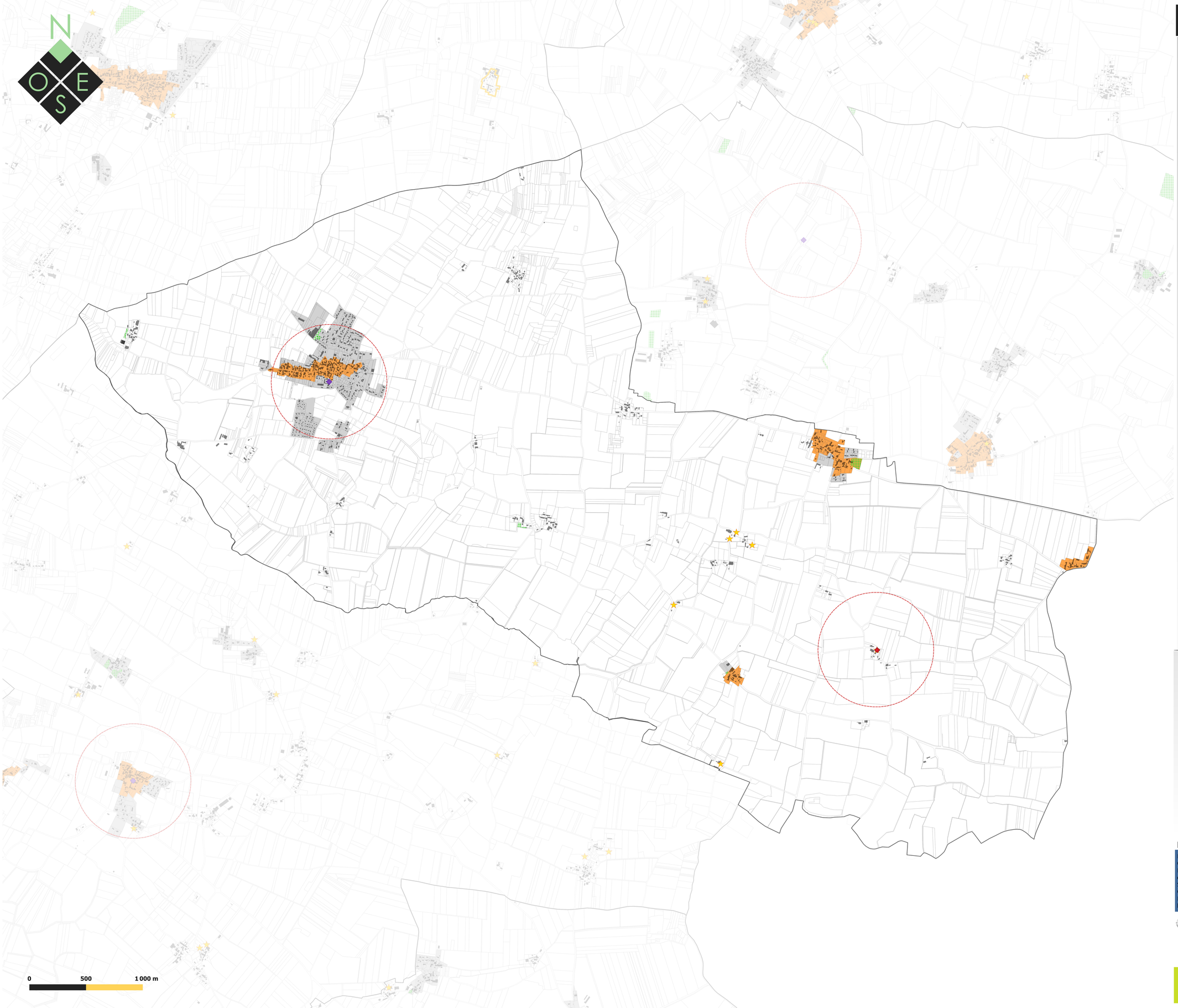

LÉGENDE

PROTECTION DU PATRIMOINE

Degré 1

Périmètre de la ZPPAUP de Surgères approuvée le 20 décembre 2007 en cours de transformation en SPR

Degré 2

Périmètre des centre-ville, centre-bourg ou hameau ancien

Degré 3

Périmètre d'extension urbaine au centre-ville, centre-bourg ou hameau

Protection du patrimoine historique et bâti

Bâtiment protégé au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme

Protection du patrimoine végétal

Périmètre des éléments végétaux protégés au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme

ELEMENTS DE CONTEXTE :

Périmètres délimités des abords des monuments historiques

Immeuble classé au titre des monuments historiques

Immeuble inscrit au titre des monuments historiques

Site classé au titre de l'article L.341-1 et L.341-2 du code de l'environnement

ELEMENTS DE CONTEXTE :

Bâti

Parcelles

Limites communales

Département de la Charente-Maritime (17) | Communauté de Communes Aunis Sud

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

Aunis Sud
Ma Communauté de Communes

4.2 Règlement graphique
4.2.7 Patrimoine

Approbation en conseil communautaire le 11/02/2020
Modification simplifiée n°1 approuvée le 31/01/2023
Modification simplifiée n°2 approuvée le 21/11/2023
Modification de droit commun n°1 approuvée le 19/12/2023

Echelle : 1:10556 ème

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Aunis Sud
Mission : Modification de droit commun n°1
Sources : Cadastre DGFIP 2023, Citadia Conseil
Réalisation : Citadia Conseil le 30/11/23

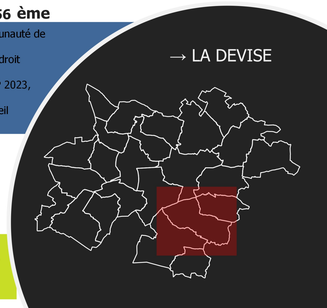

CITADIA
even CONSEIL
Citadia Conseil
12 Rue Edouard Branly
82000 MONTAUBAN



LÉGENDE

PROTECTION DU PATRIMOINE

Degré 1

Périmètre de la ZPPAUP de Surgères approuvée le 20 décembre 2007 en cours de transformation en SPR

Degré 2

Périmètre des centre-ville, centre-bourg ou hameau ancien

Degré 3

Périmètre d'extension urbaine au centre-ville, centre-bourg ou hameau

Protection du patrimoine historique et bâti

Bâtiment protégé au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme

Protection du patrimoine végétal

Périmètre des éléments végétaux protégés au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme

ELEMENTS DE CONTEXTE :

Périmètres délimités des abords des monuments historiques

Immeuble classé au titre des monuments historiques

Immeuble inscrit au titre des monuments historiques

Site classé au titre de l'article L.341-1 et L.341-2 du code de l'environnement

ELEMENTS DE CONTEXTE :

Bâti

Parcelles

Limites communales

Département de la Charente-Maritime (17) | Communauté de Communes Aunis Sud

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

Aunis Sud
Ma Communauté de Communes

4.2 Règlement graphique
4.2.7 Patrimoine

Approbation en conseil communautaire le 11/02/2020
Modification simplifiée n°1 approuvée le 31/01/2023
Modification simplifiée n°2 approuvée le 21/11/2023
Modification de droit commun n°1 approuvée le 19/12/2023

Echelle : 1:7918 ème

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Aunis Sud
Mission : Modification de droit commun n°1
Sources : Cadastre DGFIP 2023, Citadia Conseil
Réalisation : Citadia Conseil le 30/11/23

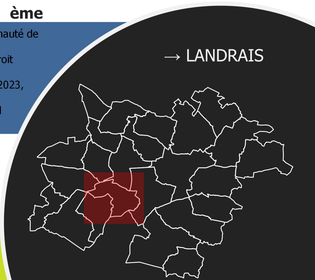

CITADIA
even CONSEIL

Citadia Conseil
12 Rue Edouard Branly
82000 MONTAUBAN

N
O E
S

LÉGENDE

PROTECTION DU PATRIMOINE

Degré 1

Périmètre de la ZPPAUP de Surgères approuvée le 20 décembre 2007 en cours de transformation en SPR

Degré 2

Périmètre des centre-ville, centre-bourg ou hameau ancien

Degré 3

Périmètre d'extension urbaine au centre-ville, centre-bourg ou hameau

Protection du patrimoine historique et bâti

Bâtiment protégé au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme

Protection du patrimoine végétal

Périmètre des éléments végétaux protégés au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme

ELEMENTS DE CONTEXTE :

Périmètres délimités des abords des monuments historiques

Immeuble classé au titre des monuments historiques

Immeuble inscrit au titre des monuments historiques

Site classé au titre de l'article L.341-1 et L.341-2 du code de l'environnement

ELEMENTS DE CONTEXTE :

Bâti

Parcelles

Limites communales

0 500 1 000 m

Département de la Charente-Maritime (17) | Communauté de Communes Aunis Sud

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

Aunis Sud
Ma Communauté de Communes

4.2 Règlement graphique
4.2.7 Patrimoine

Approbation en conseil communautaire le 11/02/2020
Modification simplifiée n°1 approuvée le 31/01/2023
Modification simplifiée n°2 approuvée le 21/11/2023
Modification de droit commun n°1 approuvée le 19/12/2023

Echelle : 1:8822 ème

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Aunis Sud
Mission : Modification de droit commun n°1
Sources : Cadastre DGFIP 2023, Citadia Conseil
Réalisation : Citadia Conseil le 30/11/23

CITADIA
even CONSEIL

Citadia Conseil
12 Rue Edouard Branly
82000 MONTAUBAN

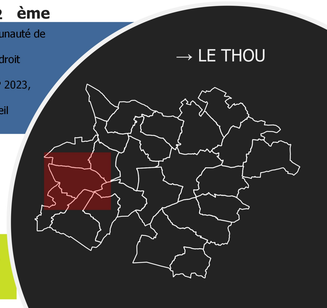

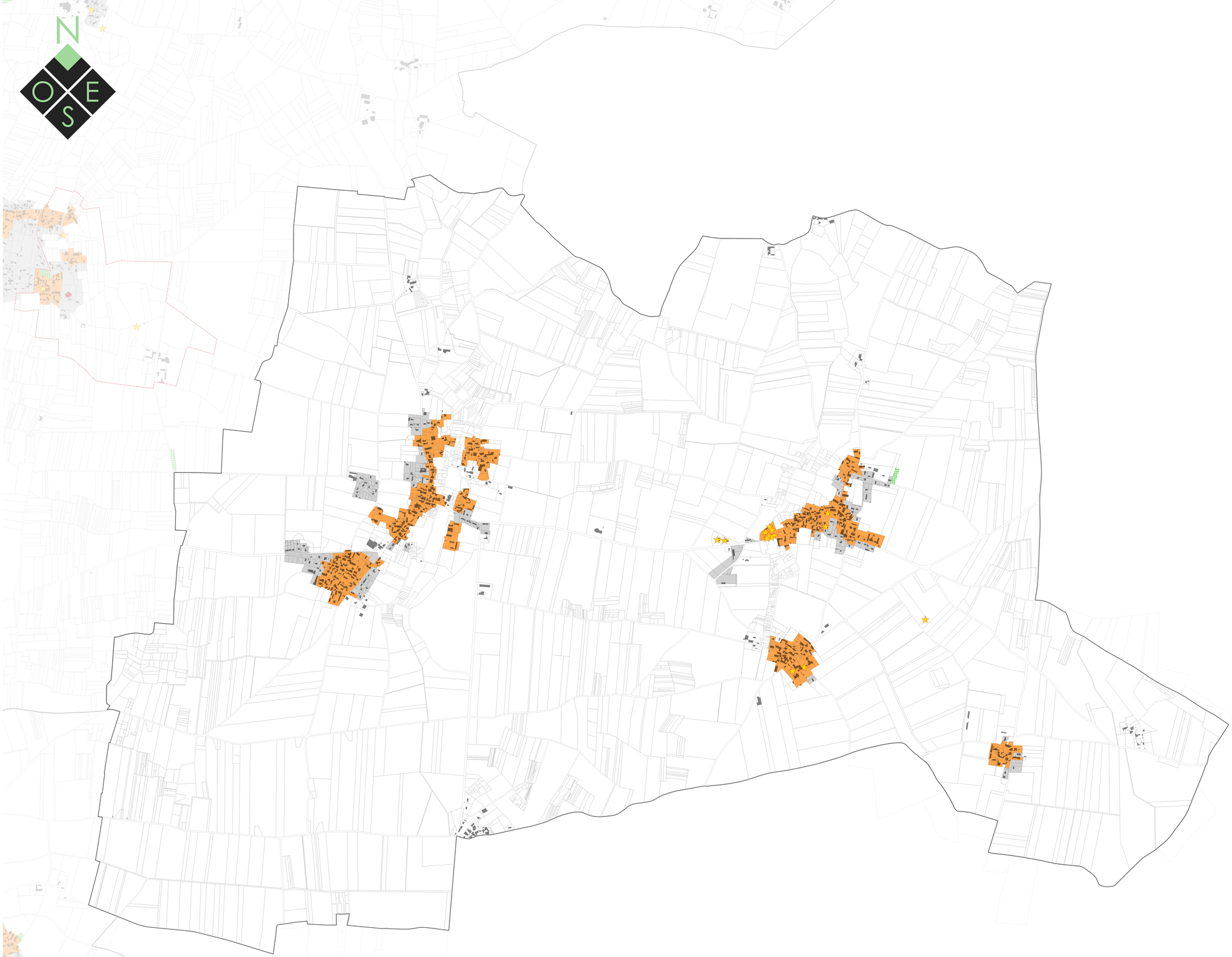

LÉGENDE

PROTECTION DU PATRIMOINE

Degré 1

Périmètre de la ZPPAUP de Surgères approuvée le 20 décembre 2007 en cours de transformation en SPR

Degré 2

Périmètre des centre-ville, centre-bourg ou hameau ancien

Degré 3

Périmètre d'extension urbaine au centre-ville, centre-bourg ou hameau

Protection du patrimoine historique et bâti

Bâtiment protégé au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme

Protection du patrimoine végétal

Périmètre des éléments végétaux protégés au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme

ELEMENTS DE CONTEXTE :

Périmètres délimités des abords des monuments historiques

Immeuble classé au titre des monuments historiques

Immeuble inscrit au titre des monuments historiques

Site classé au titre de l'article L.341-1 et L.341-2 du code de l'environnement

ELEMENTS DE CONTEXTE :

Bâti

Parcelles

Limites communales

Département de la Charente-Maritime (17) | Communauté de Communes Aunis Sud

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

Aunis Sud
Ma Communauté de Communes

4.2 Règlement graphique
4.2.7 Patrimoine

Approbation en conseil communautaire le 11/02/2020
Modification simplifiée n°1 approuvée le 31/01/2023
Modification simplifiée n°2 approuvée le 21/11/2023
Modification de droit commun n°1 approuvée le 19/12/2023

Echelle : 1:8770 ème

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Aunis Sud
Mission : Modification de droit commun n°1
Sources : Cadastre DGFIP 2023, Citadia Conseil
Réalisation : Citadia Conseil le 30/11/23

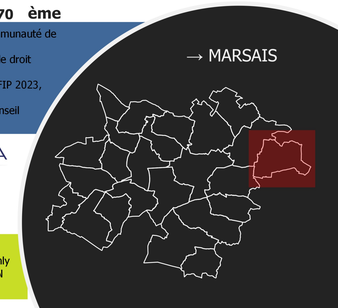

CITADIA
even CONSEIL
Citadia Conseil
12 Rue Edouard Branly
82000 MONTAUBAN

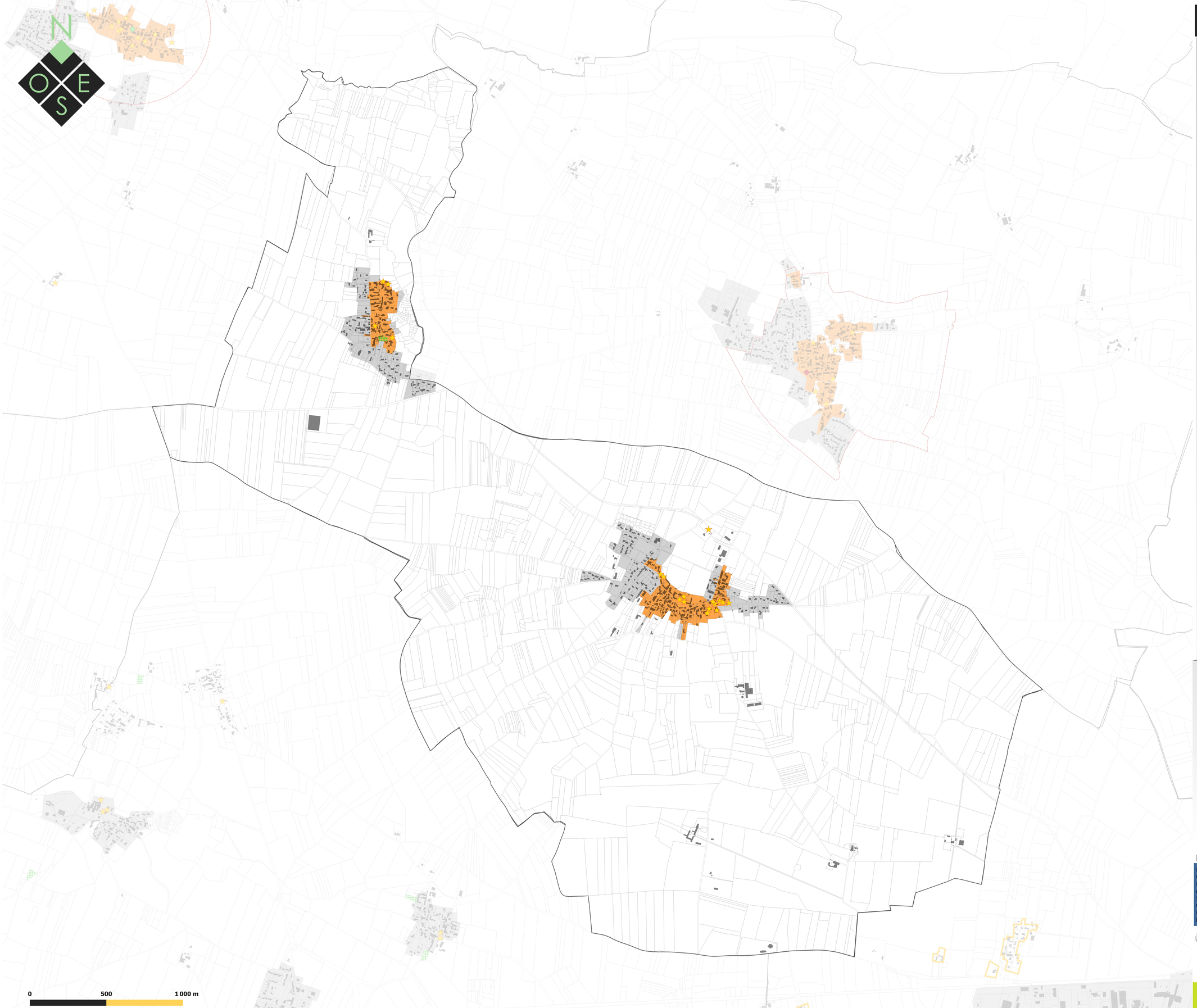

LÉGENDE

PROTECTION DU PATRIMOINE

Degré 1

Périmètre de la ZPPAUP de Surgères approuvée le 20 décembre 2007 en cours de transformation en SPR

Degré 2

Périmètre des centre-ville, centre-bourg ou hameau ancien

Degré 3

Périmètre d'extension urbaine au centre-ville, centre-bourg ou hameau

Protection du patrimoine historique et bâti

Bâtiment protégé au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme

Protection du patrimoine végétal

Périmètre des éléments végétaux protégés au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme

ELEMENTS DE CONTEXTE :

Périmètres délimités des abords des monuments historiques

Immeuble classé au titre des monuments historiques

Immeuble inscrit au titre des monuments historiques

Site classé au titre de l'article L.341-1 et L.341-2 du code de l'environnement

ELEMENTS DE CONTEXTE :

Bâti

Parcelles

Limites communales

Département de la Charente-Maritime (17) | Communauté de Communes Aunis Sud

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

Aunis Sud
Ma Communauté de Communes

4.2 Règlement graphique
4.2.7 Patrimoine

Approbation en conseil communautaire le 11/02/2020
Modification simplifiée n°1 approuvée le 31/01/2023
Modification simplifiée n°2 approuvée le 21/11/2023
Modification de droit commun n°1 approuvée le 19/12/2023

Echelle : 1:7948 ème

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Aunis Sud
Mission : Modification de droit commun n°1
Sources : Cadastre DGFIP 2023, Citadia Conseil
Réalisation : Citadia Conseil le 30/11/23

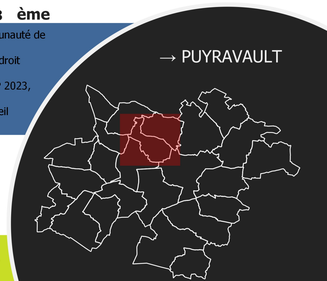

CITADIA
even CONSEIL
Citadia Conseil
12 Rue Edouard Branly
82000 MONTAUBAN

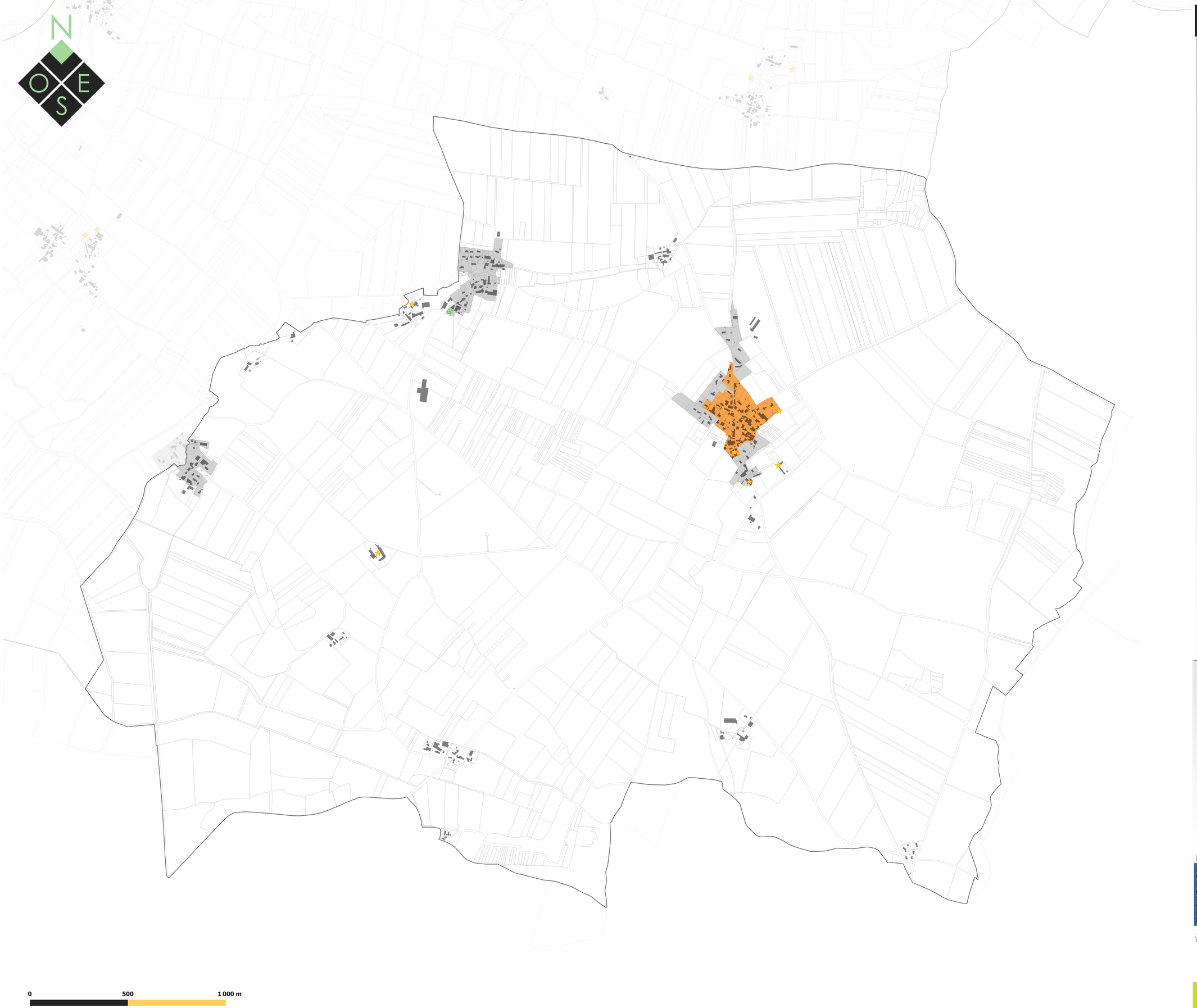

LÉGENDE

PROTECTION DU PATRIMOINE

Degré 1

Périmètre de la ZPPAUP de Surgères approuvée le 20 décembre 2007 en cours de transformation en SPR

Degré 2

Périmètre des centre-ville, centre-bourg ou hameau ancien

Degré 3

Périmètre d'extension urbaine au centre-ville, centre-bourg ou hameau

Protection du patrimoine historique et bâti

Bâtiment protégé au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme

Protection du patrimoine végétal

Périmètre des éléments végétaux protégés au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme

ELEMENTS DE CONTEXTE :

Périmètres délimités des abords des monuments historiques

Immeuble classé au titre des monuments historiques

Immeuble inscrit au titre des monuments historiques

Site classé au titre de l'article L.341-1 et L.341-2 du code de l'environnement

ELEMENTS DE CONTEXTE :

Bâti

Parcelles

Limites communales

Département de la Charente-Maritime (17) | Communauté de Communes Aunis Sud

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

Aunis Sud
Ma Communauté de Communes

4.2 Règlement graphique
4.2.7 Patrimoine

Approbation en conseil communautaire le 11/02/2020
Modification simplifiée n°1 approuvée le 31/01/2023
Modification simplifiée n°2 approuvée le 21/11/2023
Modification de droit commun n°1 approuvée le 19/12/2023

Echelle : 1:6204 ème

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Aunis Sud
Mission : Modification de droit commun n°1
Sources : Cadastre DGFIP 2023, Citadia Conseil
Réalisation : Citadia Conseil le 30/11/23

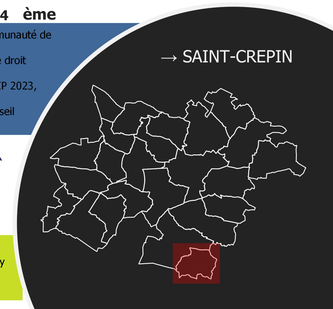

Citadia Conseil
12 Rue Edouard Branly
82000 MONTAUBAN

N
O E
S

0 500 1 000 m

LÉGENDE

PROTECTION DU PATRIMOINE

Degré 1

Périmètre de la ZPPAUP de Surgères approuvée le 20 décembre 2007 en cours de transformation en SPR

Degré 2

Périmètre des centre-ville, centre-bourg ou hameau ancien

Degré 3

Périmètre d'extension urbaine au centre-ville, centre-bourg ou hameau

Protection du patrimoine historique et bâti

Bâtiment protégé au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme

Protection du patrimoine végétal

Périmètre des éléments végétaux protégés au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme

ELEMENTS DE CONTEXTE :

Périmètres délimités des abords des monuments historiques

Immeuble classé au titre des monuments historiques

Immeuble inscrit au titre des monuments historiques

Site classé au titre de l'article L.341-1 et L.341-2 du code de l'environnement

ELEMENTS DE CONTEXTE :

Bâti

Parcelles

Limites communales

Département de la Charente-Maritime (17) | Communauté de Communes Aunis Sud

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

Aunis Sud
Ma Communauté de Communes

4.2 Règlement graphique
4.2.7 Patrimoine

Approbation en conseil communautaire le 11/02/2020
Modification simplifiée n°1 approuvée le 31/01/2023
Modification simplifiée n°2 approuvée le 21/11/2023
Modification de droit commun n°1 approuvée le 19/12/2023

Echelle : 1:9838 ème

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Aunis Sud
Mission : Modification de droit commun n°1
Sources : Cadastre DGFIP 2023, Citadia Conseil
Réalisation : Citadia Conseil le 30/11/23

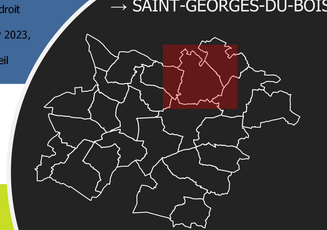

Citadia Conseil
12 Rue Edouard Branly
82000 MONTAUBAN

N
O E
S

0 500 1 000 m

LÉGENDE

PROTECTION DU PATRIMOINE

Degré 1

Périmètre de la ZPPAUP de Surgères approuvée le 20 décembre 2007 en cours de transformation en SPR

Degré 2

Périmètre des centre-ville, centre-bourg ou hameau ancien

Degré 3

Périmètre d'extension urbaine au centre-ville, centre-bourg ou hameau

Protection du patrimoine historique et bâti

Bâtiment protégé au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme

Protection du patrimoine végétal

Périmètre des éléments végétaux protégés au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme

ELEMENTS DE CONTEXTE :

Périmètres délimités des abords des monuments historiques

Immeuble classé au titre des monuments historiques

Immeuble inscrit au titre des monuments historiques

Site classé au titre de l'article L.341-1 et L.341-2 du code de l'environnement

ELEMENTS DE CONTEXTE :

Bâti

Parcelles

Limites communales

Département de la Charente-Maritime (17) | Communauté de Communes Aunis Sud

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

Aunis Sud
Ma Communauté de Communes

4.2 Règlement graphique
4.2.7 Patrimoine

Approbation en conseil communautaire le 11/02/2020
Modification simplifiée n°1 approuvée le 31/01/2023
Modification simplifiée n°2 approuvée le 21/11/2023
Modification de droit commun n°1 approuvée le 19/12/2023

Echelle : 1:8335 ème

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Aunis Sud
Mission : Modification de droit commun n°1
Sources : Cadastre DGFIP 2023, Citadia Conseil
Réalisation : Citadia Conseil le 30/11/23

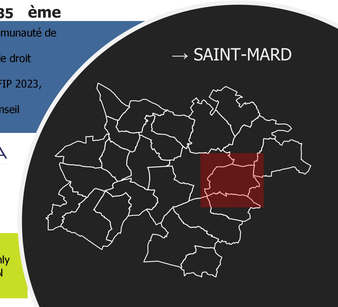

Citadia Conseil
12 Rue Edouard Branly
82000 MONTAUBAN

LÉGENDE

PROTECTION DU PATRIMOINE

Degré 1

Périmètre de la ZPPAUP de Surgères approuvée le 20 décembre 2007 en cours de transformation en SPR

Degré 2

Périmètre des centre-ville, centre-bourg ou hameau ancien

Degré 3

Périmètre d'extension urbaine au centre-ville, centre-bourg ou hameau

Protection du patrimoine historique et bâti

Bâtiment protégé au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme

Protection du patrimoine végétal

Périmètre des éléments végétaux protégés au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme

ELEMENTS DE CONTEXTE :

Périmètres délimités des abords des monuments historiques

Immeuble classé au titre des monuments historiques

Immeuble inscrit au titre des monuments historiques

Site classé au titre de l'article L.341-1 et L.341-2 du code de l'environnement

ELEMENTS DE CONTEXTE :

Bâti

Parcelles

Limites communales

0 500 1 000 m

Département de la Charente-Maritime (17) | Communauté de Communes Aunis Sud

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

Aunis Sud
Ma Communauté de Communes

4.2 Règlement graphique
4.2.7 Patrimoine

Approbation en conseil communautaire le 11/02/2020
Modification simplifiée n°1 approuvée le 31/01/2023
Modification simplifiée n°2 approuvée le 21/11/2023
Modification de droit commun n°1 approuvée le 19/12/2023

Echelle : 1:8841 ème

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Aunis Sud
Mission : Modification de droit commun n°1
Sources : Cadastre DGFIP 2023, Citadia Conseil
Réalisation : Citadia Conseil le 30/11/23

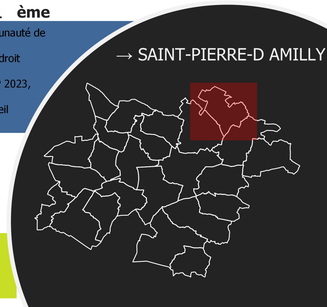

Citadia Conseil
12 Rue Edouard Branly
82000 MONTAUBAN



LÉGENDE

PROTECTION DU PATRIMOINE

Degré 1

Périmètre de la ZPPAUP de Surgères approuvée le 20 décembre 2007 en cours de transformation en SPR

Degré 2

Périmètre des centre-ville, centre-bourg ou hameau ancien

Degré 3

Périmètre d'extension urbaine au centre-ville, centre-bourg ou hameau

Protection du patrimoine historique et bâti

Bâtiment protégé au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme

Protection du patrimoine végétal

Périmètre des éléments végétaux protégés au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme

ELEMENTS DE CONTEXTE :

Périmètres délimités des abords des monuments historiques

Immeuble classé au titre des monuments historiques

Immeuble inscrit au titre des monuments historiques

Site classé au titre de l'article L.341-1 et L.341-2 du code de l'environnement

ELEMENTS DE CONTEXTE :

Bâti

Parcelles

Limites communales

0 500 1 000 m

Département de la Charente-Maritime (17) | Communauté de Communes Aunis Sud

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

Aunis Sud
Ma Communauté de Communes

4.2 Règlement graphique
4.2.7 Patrimoine

Approbation en conseil communautaire le 11/02/2020
Modification simplifiée n°1 approuvée le 31/01/2023
Modification simplifiée n°2 approuvée le 21/11/2023
Modification de droit commun n°1 approuvée le 19/12/2023

Echelle : 1:10366 ème

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Aunis Sud
Mission : Modification de droit commun n°1
Sources : Cadastre DGFIP 2023, Citadia Conseil
Réalisation : Citadia Conseil le 30/11/23

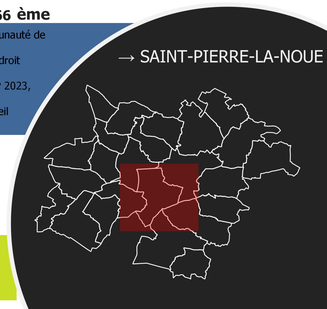

CITADIA
even CONSEIL

Citadia Conseil
12 Rue Edouard Branly
82000 MONTAUBAN

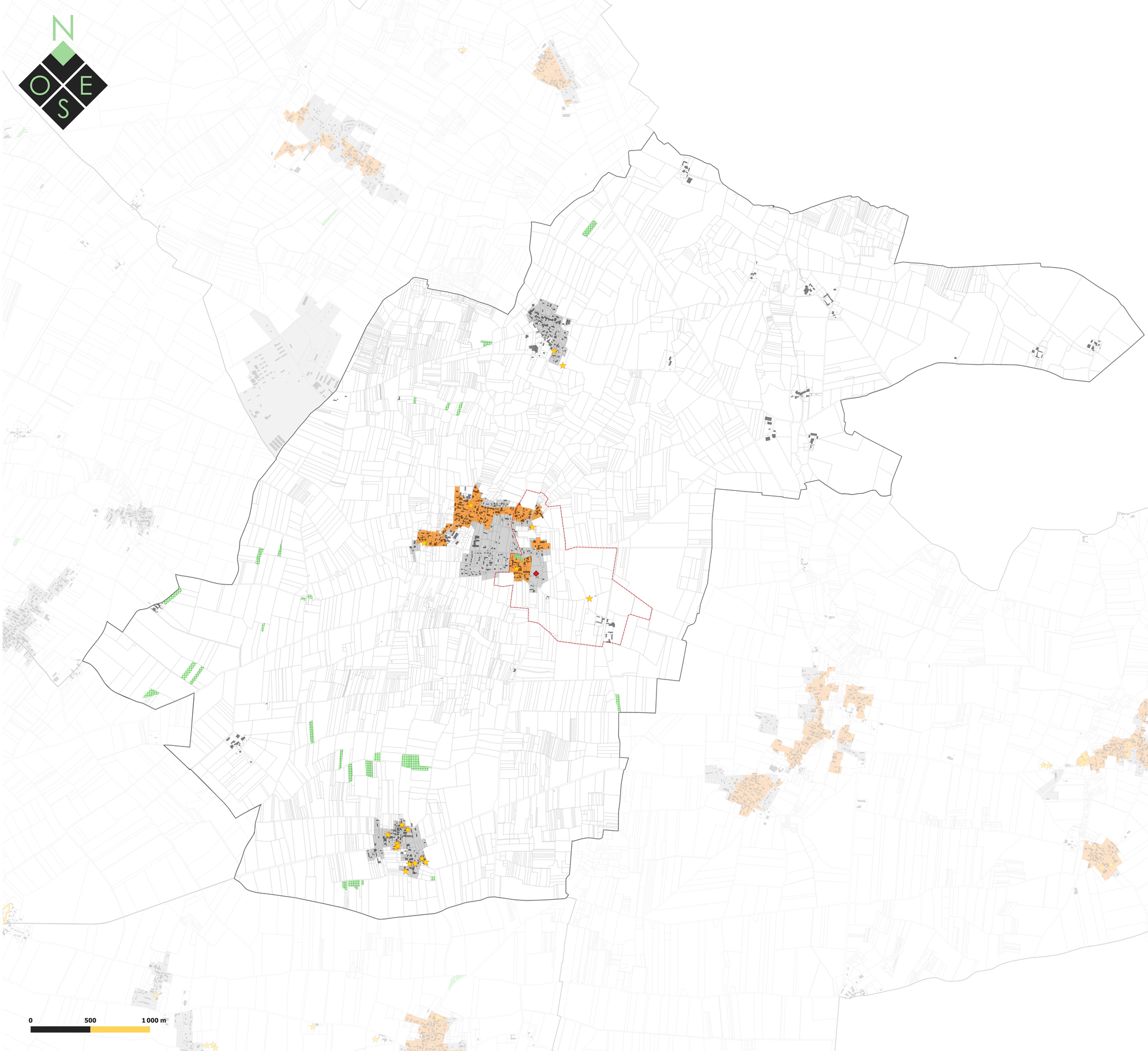

LÉGENDE

PROTECTION DU PATRIMOINE

Degré 1

Périmètre de la ZPPAUP de Surgères approuvée le 20 décembre 2007 en cours de transformation en SPR

Degré 2

Périmètre des centre-ville, centre-bourg ou hameau ancien

Degré 3

Périmètre d'extension urbaine au centre-ville, centre-bourg ou hameau

Protection du patrimoine historique et bâti

Bâtiment protégé au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme

Protection du patrimoine végétal

Périmètre des éléments végétaux protégés au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme

ELEMENTS DE CONTEXTE :

Périmètres délimités des abords des monuments historiques

Immeuble classé au titre des monuments historiques

Immeuble inscrit au titre des monuments historiques

Site classé au titre de l'article L.341-1 et L.341-2 du code de l'environnement

ELEMENTS DE CONTEXTE :

Bâti

Parcelles

Limites communales

Département de la Charente-Maritime (17) | Communauté de Communes Aunis Sud

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

Aunis Sud
Ma Communauté de Communes

4.2 Règlement graphique
4.2.7 Patrimoine

Approbation en conseil communautaire le 11/02/2020
Modification simplifiée n°1 approuvée le 31/01/2023
Modification simplifiée n°2 approuvée le 21/11/2023
Modification de droit commun n°1 approuvée le 19/12/2023

Echelle : 1:10454 ème

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Aunis Sud
Mission : Modification de droit commun n°1
Sources : Cadastre DGFIP 2023, Citadia Conseil
Réalisation : Citadia Conseil le 30/11/23

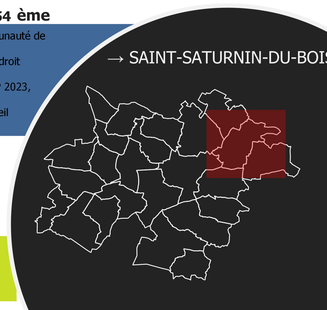

Citadia Conseil
12 Rue Edouard Branly
82000 MONTAUBAN

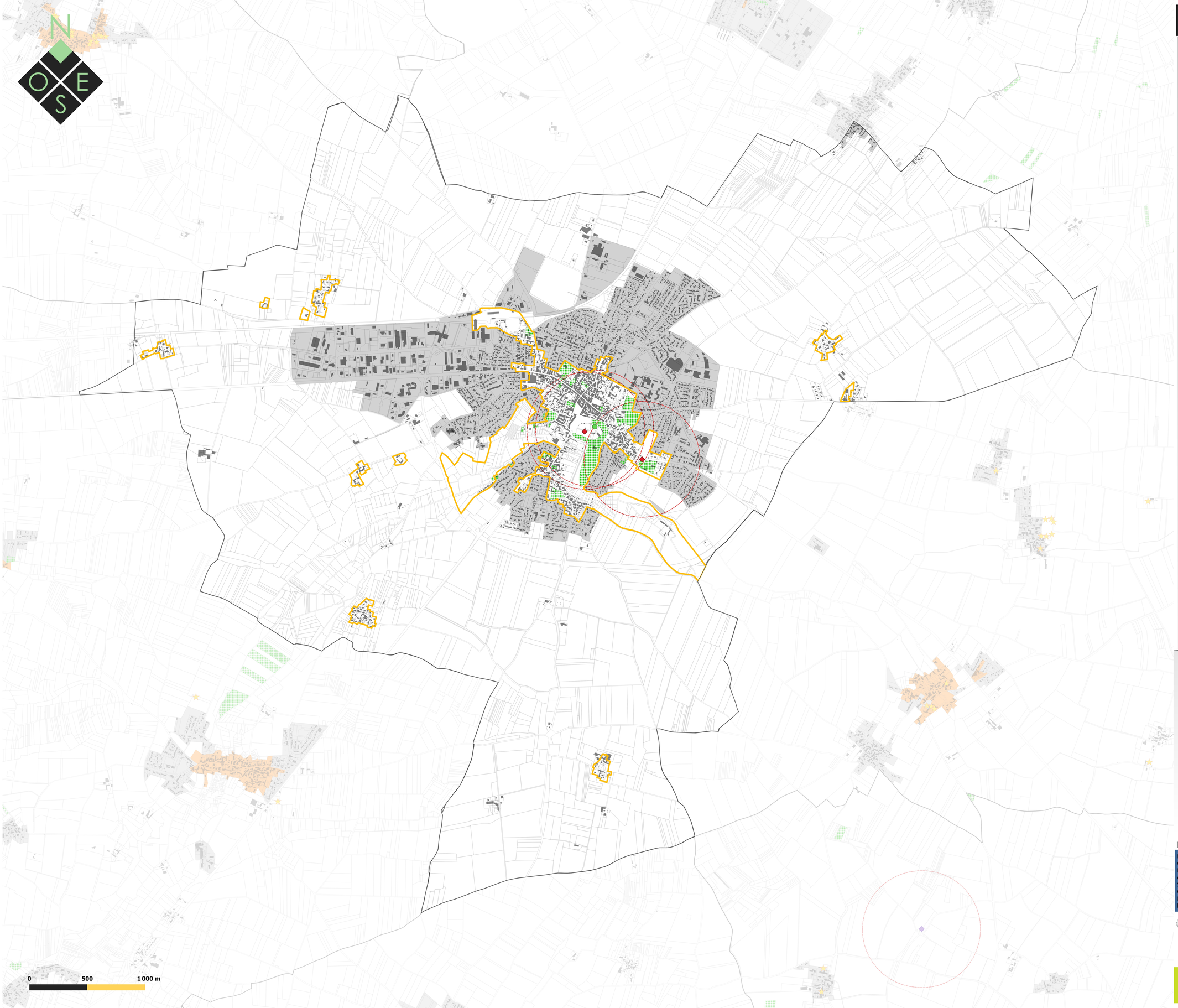

LÉGENDE

PROTECTION DU PATRIMOINE

Degré 1

Périmètre de la ZPPAUP de Surgères approuvée le 20 décembre 2007 en cours de transformation en SPR

Degré 2

Périmètre des centre-ville, centre-bourg ou hameau ancien

Degré 3

Périmètre d'extension urbaine au centre-ville, centre-bourg ou hameau

Protection du patrimoine historique et bâti

Bâtiment protégé au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme

Protection du patrimoine végétal

Périmètre des éléments végétaux protégés au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme

ELEMENTS DE CONTEXTE :

Périmètres délimités des abords des monuments historiques

Immeuble classé au titre des monuments historiques

Immeuble inscrit au titre des monuments historiques

Site classé au titre de l'article L.341-1 et L.341-2 du code de l'environnement

ELEMENTS DE CONTEXTE :

Bâti

Parcelles

Limites communales

Département de la Charente-Maritime (17) | Communauté de Communes Aunis Sud

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

Aunis Sud
Ma Communauté de Communes

4.2 Règlement graphique
4.2.7 Patrimoine

Approbation en conseil communautaire le 11/02/2020
Modification simplifiée n°1 approuvée le 31/01/2023
Modification simplifiée n°2 approuvée le 21/11/2023
Modification de droit commun n°1 approuvée le 19/12/2023

Echelle : 1:10344 ème

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Aunis Sud
Mission : Modification de droit commun n°1
Sources : Cadastre DGFIP 2023, Citadia Conseil
Réalisation : Citadia Conseil le 30/11/23

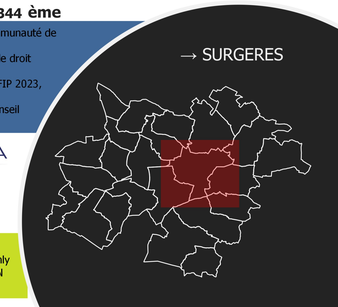

CITADIA
even CONSEIL

Citadia Conseil
12 Rue Edouard Branly
82000 MONTAUBAN

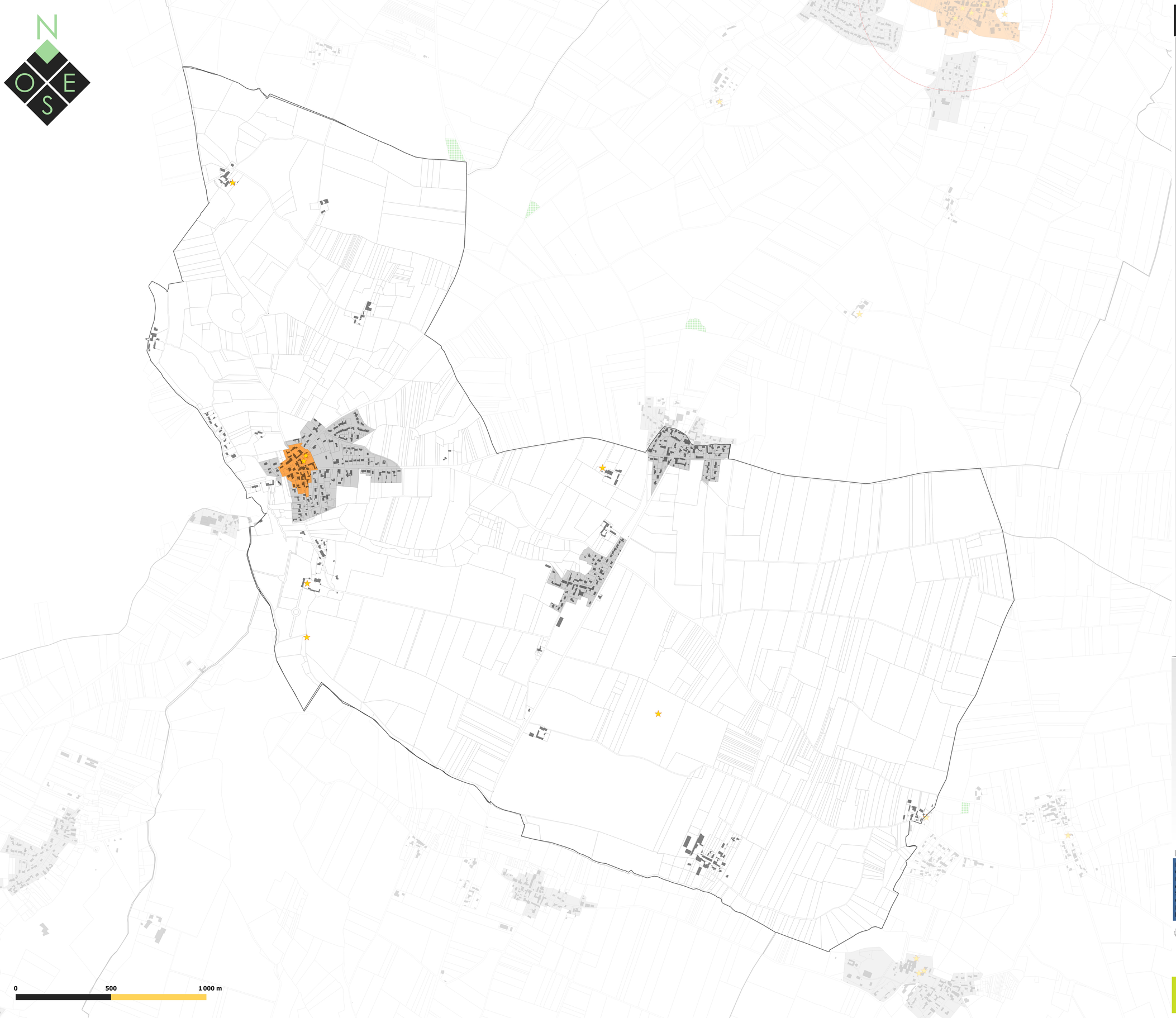

LÉGENDE

PROTECTION DU PATRIMOINE

Degré 1

Périmètre de la ZPPAUP de Surgères approuvée le 20 décembre 2007 en cours de transformation en SPR

Degré 2

Périmètre des centre-ville, centre-bourg ou hameau ancien

Degré 3

Périmètre d'extension urbaine au centre-ville, centre-bourg ou hameau

Protection du patrimoine historique et bâti

Bâtiment protégé au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme

Protection du patrimoine végétal

Périmètre des éléments végétaux protégés au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme

ELEMENTS DE CONTEXTE :

Périmètres délimités des abords des monuments historiques

Immeuble classé au titre des monuments historiques

Immeuble inscrit au titre des monuments historiques

Site classé au titre de l'article L.341-1 et L.341-2 du code de l'environnement

ELEMENTS DE CONTEXTE :

Bâti

Parcelles

Limites communales

Département de la Charente-Maritime (17) | Communauté de Communes Aunis Sud

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

Aunis Sud
Ma Communauté de Communes

4.2 Règlement graphique
4.2.7 Patrimoine

Approbation en conseil communautaire le 11/02/2020
Modification simplifiée n°1 approuvée le 31/01/2023
Modification simplifiée n°2 approuvée le 21/11/2023
Modification de droit commun n°1 approuvée le 19/12/2023

Echelle : 1:6340 ème

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Aunis Sud
Mission : Modification de droit commun n°1
Sources : Cadastre DGFIP 2023, Citadia Conseil
Réalisation : Citadia Conseil le 30/11/23

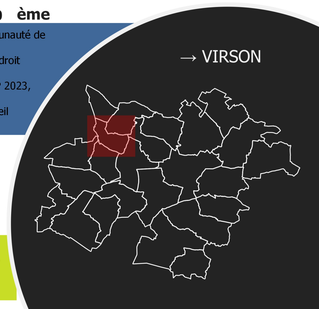

Citadia Conseil
12 Rue Edouard Branly
82000 MONTAUBAN

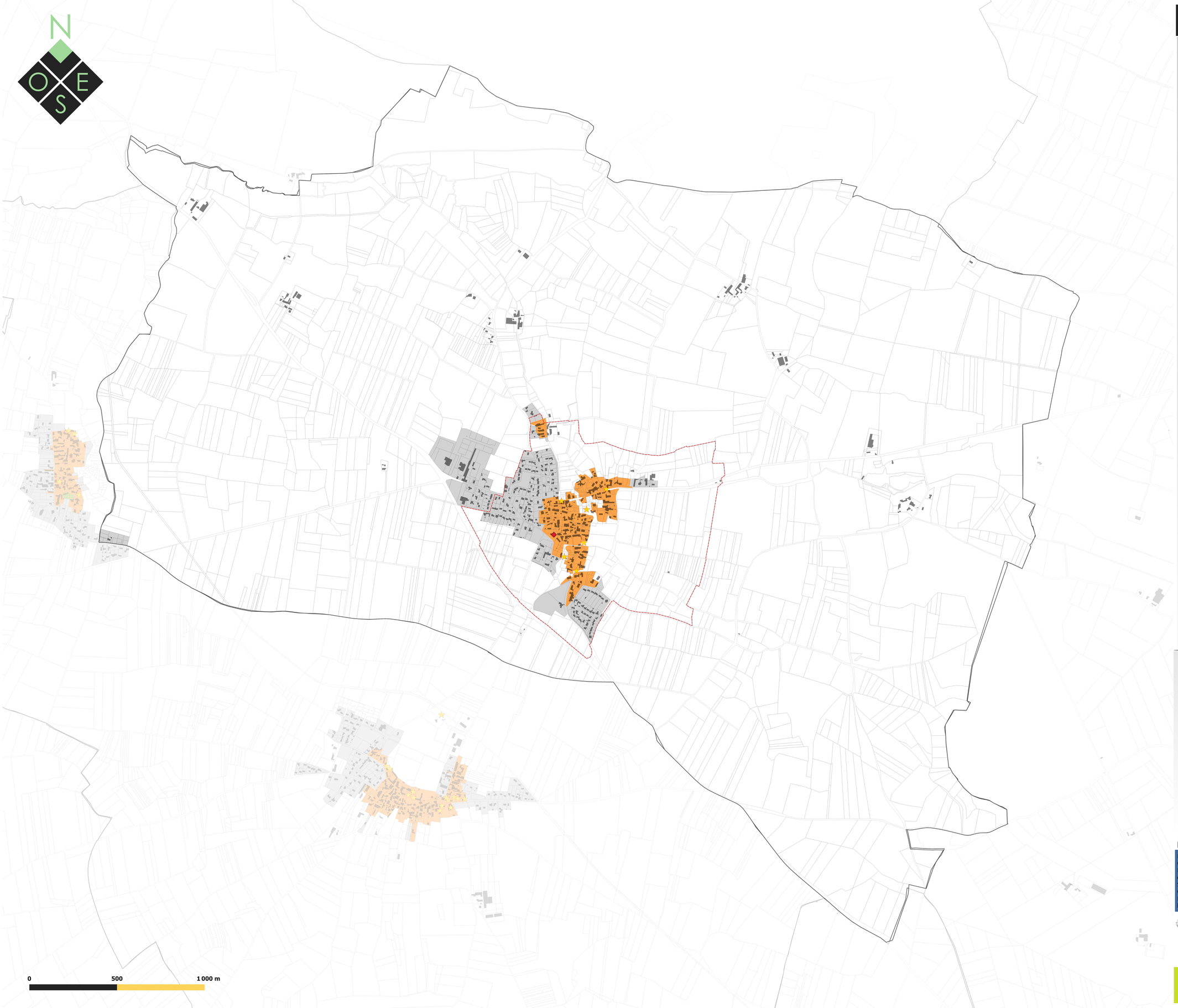

LÉGENDE

PROTECTION DU PATRIMOINE

Degré 1

Périmètre de la ZPPAUP de Surgères approuvée le 20 décembre 2007 en cours de transformation en SPR

Degré 2

Périmètre des centre-ville, centre-bourg ou hameau ancien

Degré 3

Périmètre d'extension urbaine au centre-ville, centre-bourg ou hameau

Protection du patrimoine historique et bâti

Bâtiment protégé au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme

Protection du patrimoine végétal

Périmètre des éléments végétaux protégés au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme

ELEMENTS DE CONTEXTE :

Périmètres délimités des abords des monuments historiques

Immeuble classé au titre des monuments historiques

Immeuble inscrit au titre des monuments historiques

Site classé au titre de l'article L.341-1 et L.341-2 du code de l'environnement

ELEMENTS DE CONTEXTE :

Bâti

Parcelles

Limites communales

Département de la Charente-Maritime (17) | Communauté de Communes Aunis Sud

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

Aunis Sud
Ma Communauté de Communes

4.2 Règlement graphique
4.2.7 Patrimoine

Approbation en conseil communautaire le 11/02/2020
Modification simplifiée n°1 approuvée le 31/01/2023
Modification simplifiée n°2 approuvée le 21/11/2023
Modification de droit commun n°1 approuvée le 19/12/2023

Echelle : 1:6828 ème

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Aunis Sud
Mission : Modification de droit commun n°1
Sources : Cadastre DGFIP 2023, Citadia Conseil
Réalisation : Citadia Conseil le 30/11/23

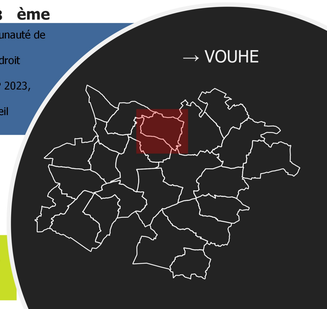

Citadia Conseil
12 Rue Edouard Branly
82000 MONTAUBAN